



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCEMENTS POUR LA GESTION DE PATRIMOINE IMMOBILIER DES COLLECTIVITÉS

MAJ : 20 novembre 2024

RECHERCHE DE FINANCEMENTS POUR GÉRER SON PATRIMOINE IMMOBILIER

©Arnaud Bouissou / Terra

Etapes de la gestion patrimoniale

Connaître

Elaborer une stratégie

Agir

Suivre

Nature du financement

Subvention

Prêt

Autres modes de financement

Porteurs du financement

Agence du sport

ACTEE

Banques privées

AFL

Aides régionales

Etat

ADEME

Banque des Territoires

Autres

	Porteurs	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Connaître (Audits (énergétiques, accessibilité, fonctionnel))	ACTEE (programme CEE)	ACTEE _ Fonds CHÊNE	Bâtiments publics	Subvention
	Ademe	Dispositif de soutien à la création de postes de Conseil en énergie partagé (CEP)	Bâtiments tertiaires publics	Subvention
	Etat _ Préfecture de département _ Direction générale des collectivités locales (DGCL)	FCTVA	Bâtiments publics	Compensation TVA
	Agence France Locale (AFL)	AFL _ financement de budgets d'investissement	Bâtiments publics des collectivités locales adhérentes à l'AFL	Prêt
		Mécénat financier d'entreprise	Tous	Don
		Financement participatif	Tous	Don/prêt

	Porteurs	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
<p align="center">Élaborer une stratégie</p>	ADEME	<u>Aide à la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE)</u>	Bâtiments publics	Subvention
	ACTEE (programme CEE)	<u>ACTEE _ Fonds CHÊNE</u>	Bâtiments publics	Subvention
	Etat _ Préfecture de département _ Direction générale des collectivités locales (DGCL)	<u>FCTVA</u>	Bâtiments publics	Compensation TVA

Agir (1/2)

	Porteurs	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Agir (1/2)	Banque des territoires	Prêt transformation écologique	Bâtiments publics	Prêt
		Prêt cohésion sociale	Bâtiments de santé	Prêt
		Programme EduRénov	Bâtiments scolaires	Prêt, Avance remboursable
		Dispositif INTRACTING	Bâtiments publics	Avance remboursable
		Edu Prêt	Bâtiments éducatifs	Prêt
		Financement pour l'efficacité et la performance énergétique des bâtiments (Païement différé)	Bâtiments publics	Païement différé
	ADEME	Financement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'une chaufferie biomasse	Bâtiments publics	Subvention
		Aide à l'installation de production de chaleur biomasse/bois	bâtiments publics, de l'habitat collectif, du tertiaire, de l'industrie et de l'agriculture	Subvention
		Financement d'études de réseaux de chaleur ou de froid	Bâtiments tertiaires publics	Subvention
		Aide au financement d'investissements de réseaux de chaleur ou de froid	Bâtiments publics	Subvention
		Financement d'Étude de faisabilité d'installation solaire thermique	Bâtiments publics	Subvention
		Installation de production d'eau chaude solaire thermique	Bâtiments publics	Subvention
		Installations de systèmes solaires combinés	Bâtiments publics	Subvention
		Installations de production de chaleur et de froid à partir de boucle d'eau tempérée géothermique	Bâtiments publics	Subvention
		Études de faisabilité en géothermie de surface et aérothermie	Bâtiments publics	Subvention
		Installations de production de chaleur et de froid à partir de géothermie de surface et d'aérothermie	Bâtiments publics	Subvention
		Aide aux AMO pour rénovation énergétique globale avec Contrat de Performance Énergétique	Bâtiments publics	Subvention

	Porteurs	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Agir (2/2)	Etat	Certificats d'économies d'énergie	Tous	Subvention
		FCTVA	Bâtiments publics des collectivités locales	Compensation TVA
		Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	Bâtiments publics des collectivités bénéficiaires de la DETR : - commune < 20 000 hab (+ critère potentiel financier) - EPCI < 75 000 hab	Subvention
		Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Bâtiments publics des collectivités locales	Subvention
		Fonds verts	Bâtiments publics des collectivités locales	Subvention
		Etudes et travaux sur monuments historiques	Monuments historiques	Subvention
		ACTEE (programme CEE)	ACTEE + Appel à projets ACTEE/ADEME « AMO CPE »	Bâtiments tertiaires publics
	Agence du sport	Plan "5000 équipements – Génération 2024 »	Equipements sportifs	Subvention
	AFL(banque française 100% détenue par les collectivités locales françaises)	AFL_ financement de budgets d'investissement	Bâtiments publics des collectivités locales	Prêt
	Banque postale	des subventions ou du FCTVA par le prêt relais des subventions ou du FCTVA par le prêt relais	Bâtiments publics des collectivités locales	Prêt relais
	Entreprise	Mécénat financier d'entreprise	Tous	Don
		Financement participatif	Tous	Don Prêt
		EneRciT : financement de projets d'énergie renouvelable citoyen	Tous	
	Caisse d'allocations familiales	Fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant	Etablissements d'accueil du jeune enfant	Subvention
	Société de Projet, Groupement d'opérateurs économiques	Marché global de performance énergétique a paiement différé	Bâtiments publics	Paiement différé
	Dispositif Intracting sur fonds propre	Bâtiments publics	Fonds interne	

	Porteurs	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Suivre	ADEME	Financement d'une mission de commissionnement pour des rénovations énergétiques globale	Bâtiments publics	Subvention
		Dispositif de soutien à la création de postes de Conseil en énergie partagé (CEP)	Bâtiments tertiaires publics	Subvention
	FNCCR (programmes CEE)	ACTEE_Fonds CHÊNE	Bâtiments publics	Subvention
	Etat	FCTVA	Bâtiments publics	Compensation TVA
	Entreprise	Mécénat financier d'entreprise	Tous	Don
	Financement participatif	Financement participatif	Tous	Don Prêt

	Porteurs	Axes GPI	Financement	Type de bâtiments concernés
Prêt	Banque des territoires	Agir	<u>Prêt transformation écologique</u>	Bâtiments publics
	Banque des territoires	Agir	<u>Prêt cohésion sociale</u>	Bâtiments de santé
	Banque des territoires	Agir	<u>Edu Prêt</u>	Bâtiments éducatifs
	Banque des Territoires	Agir	<u>Dispositif INTRACTING</u>	Bâtiments publics
	AFL(banque française 100% détenue par les collectivités locales françaises)	Agir Connaître	<u>AFL financement de budgets d'investissement</u>	Bâtiments publics des collectivités locales

Subvention (1/2)

	Porteurs	Étapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés
ADEME		Connaître	Financement d'une AMO pour des rénovations énergétiques globales avec Contrat de performance énergétique (CPE)	Bâtiments tertiaires publics
		Élaborer la stratégie	Aide à la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE)	Bâtiments publics
		Agir	Financement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'une chaufferie biomasse	Bâtiments publics
		Agir	Aide à l'installation de production de chaleur biomasse/bois	Bâtiments publics
		Agir	Financement d'études de réseaux de chaleur ou de froid	Bâtiments publics
		Agir	Aide au financement d'investissements de réseaux de chaleur ou de froid	Bâtiments publics
		Agir	Financement d'Étude de faisabilité d'installation solaire thermique	Bâtiments publics
		Agir	Installation de production d'eau chaude solaire thermique	Bâtiments publics
		Agir	Installations de systèmes solaires combinés	Bâtiments publics
		Agir	Installations de production de chaleur et de froid à partir de boucle d'eau tempérée géothermique	Bâtiments publics
		Agir	Études de faisabilité en géothermie de surface et aérothermie	Bâtiments publics
		Agir	Installations de production de chaleur et de froid à partir de géothermie de surface et d'aérothermie	Bâtiments publics
		Agir	Aide aux AMO pour rénovation énergétique globale avec Contrat de Performance Énergétique	Bâtiments publics
		Suivre	Dispositif de soutien à la création de postes de Conseil en énergie partagé (CEP)	Bâtiments tertiaires publics
	Suivre	Financement d'une mission de commissionnement pour des rénovations énergétiques globale	Bâtiments publics	

Subvention (2/2)

	Porteurs	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés
	Etat	Agir	Certificats d'économies d'énergie	Tous
		Agir	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	Bâtiments publics des collectivités bénéficiaires de la DETR : - commune < 20 000 hab (+ critère potentiel financier) - EPCI < 75 000 hab
		Agir	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Bâtiments publics des collectivités locales
		Agir	Fonds verts	Bâtiments publics des collectivités locales
		Agir	Etudes et travaux sur monuments historiques	Monuments historiques
	ACTEE	Connaître Élaborer une stratégie Suivre	ACTEE Fonds CHÊNE	Bâtiments publics
		Agir	ACTEE + Appel à projets ACTEE/ADEME « AMO CPE »	Bâtiments tertiaires publics
	Agence du sport	Agir	Plan "5000 équipements – Génération 2024 »	Equipements sportifs
	CAF	Agir	Fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant	Etablissements d'accueil du jeune enfant

	Porteurs	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés
Autres modes de financement		Connaître Agir Suivre	Financement participatif	Tous
	Entreprise	Connaître Agir Suivre	Mécénat financier d'entreprise	Tous
	Etat	Connaître Élaborer la stratégie Agir Suivre	FCTVA (compensation TVA)	Bâtiments publics
	Banque postale	Agir	Préfinancement des subventions ou du FCTVA par le prêt relais	Bâtiments publics des collectivités locales
	Société Energie Partagée Coopérative	Agir	EneRciT : financement de projets d'énergie renouvelable citoyen	Tous
	Société de Projet, Groupement d'opérateurs économiques	Agir	Marché global de performance énergétique a paiement différé	Bâtiments publics
		Agir	Dispositif Intracting sur fonds propre	Bâtiments publics
	Banque des Territoires	Agir	Financement pour l'efficacité et la performance énergétique des bâtiments (Paiement différé)	Bâtiments publics



	Étapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Etat	Connaître Élaborer la stratégie Agir Suivre	FCTVA	Bâtiments publics	Compensation TVA
	Agir	Certificats d'économies d'énergie	Tous	Subvention
	Agir	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	Bâtiments publics des collectivités bénéficiaires de la DETR : - commune < 20 000 hab (+ critère potentiel financier) - EPCI < 75 000 hab	Subvention
	Agir	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Bâtiments publics des collectivités locales	Subvention
	Agir	Fonds verts	Bâtiments publics des collectivités locales	Subvention
	Agir	Etudes et travaux sur monuments historiques	Monuments historiques	Subvention

	Étapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
ADEME	Connaître Agir	Financement d'une AMO pour des rénovations énergétiques globales avec Contrat de performance énergétique (CPE)	Bâtiments tertiaires publics	Subvention
	Élaborer la stratégie	Aide à la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE)	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Financement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'une chaufferie biomasse	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aide à l'installation de production de chaleur biomasse/bois	Bâtiments publics, de l'habitat collectif, du tertiaire	Subvention
	Agir	Financement d'études de réseaux de chaleur ou de froid	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aide au financement d'investissements de réseaux de chaleur ou de froid	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Financement d'Étude de faisabilité d'installation solaire thermique	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Installation de production d'eau chaude solaire thermique	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Installations de systèmes solaires combinés	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Installations de production de chaleur et de froid à partir de boucle d'eau tempérée géothermique	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Études de faisabilité en géothermie de surface et aérothermie	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Installations de production de chaleur et de froid à partir de géothermie de surface et d'aérothermie	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aide aux AMO pour rénovation énergétique globale avec Contrat de Performance Énergétique	Bâtiments publics	Subvention
	Connaître Suivre	Financement d'une mission de commissionnement pour des rénovations énergétiques globale	Bâtiments publics	Subvention
	Suivre	Dispositif de soutien à la création de postes de Conseil en énergie partagé (CEP)	Bâtiments tertiaires publics	Subvention

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Banque des territoires	Agir	Prêt transformation écologique	Bâtiments publics	Prêt
	Agir	Prêt cohésion sociale	Bâtiments de santé	Prêt
	Agir	Programme EduRénov	Bâtiments scolaires	Prêt, Avance remboursable
	Agir	Dispositif INTRACTING	Bâtiments publics	Avance remboursable
	Agir	Edu Prêt	Bâtiments éducatifs	Prêt
	Agir	Financement pour l'efficacité et la performance énergétique des bâtiments (Paiement différé)	Bâtiments publics	Paiement différé

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
<p>AFL (banque française 100% détenue par les collectivités locales françaises)</p>	<p>Connaître Agir</p>	<p>AFL_ financement de budgets d'investissement</p>	<p>Bâtiments publics des collectivités locales</p>	<p>Prêt</p>

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
ACTEE (programme CEE)	Connaître Elaborer une stratégie Suivre	ACTEE Fonds CHÊNE	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	ACTEE + Appel à projets ACTEE/ADEME « AMO CPE »	Bâtiments tertiaires publics	Subvention

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Banque postale	Agir	Préfinancement des subventions ou du FCTVA par le prêt relais	Bâtiments publics des collectivités locales	Prêt relais

	Etapas de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Agence du sport	Agir	Plan "5000 équipements – Génération 2024 »	Equipements sportifs	Subvention

	Etapas de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Entreprise	Connaître Agir Suivre	Mécénat financier d'entreprise	Tous	Don
Financement collectif	Connaître Agir Suivre	Financement participatif	Tous	Don/prêt
Société Energie Partagée Coopérative	Agir	Enercit : financement de projets citoyens	Tous	
CAF	Agir	Fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant	Etablissements d'accueil du jeune enfant	Subvention
Société de Projet, Groupement d'opérateurs économiques	Agir	Marché global de performance énergétique a paiement différé	Bâtiments publics	Paiement différé
	Agir	Dispositif Intracting sur fonds propre	Bâtiments publics	Fonds interne

PRÊT TRANSFORMATION ECOLOGIQUE

<https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/prets-long-terme/prest-transformation-ecologique>

Porteur du financement

Banque des territoires

Nature du financement

Prêt

Localisation

National

Objectif

Accompagner les acteurs du secteur public local dans leurs projets de décarbonation des bâtiments publics

Durée du dispositif

Permanente

Projets éligibles

Opérations de **rénovation énergétique** de bâtiments du domaine public qui réalisent un gain énergétique d'au moins 30% après travaux

Adaptation au changement climatique : tous types d'opérations (acquisition, aménagement, construction, démolition, rénovation, renouvellement) concourant à la réalisation de projets d'adaptation au changement climatique : renaturation des villes, sécurisation des terrains ou bâtiments menacés par le changement climatique.

Construction de bâtiment performant

Opération (construction, rénovation, renouvellement) concourant à la réalisation de projets de production, de stockage ou de distribution d'**énergie renouvelable et réseau de chaleur**

Actions financées

Travaux (financement 100% du besoin)

Conditions financières

Prêt au taux du livret A + 0,40% et/ou taux fixe

Durée : de 25 à 60 ans (de 20 ans pour les écoles)



PRÊT COHÉSION SOCIALE

<https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/prets-long-terme/prest-cohesion-sociale>

Porteur du financement

Banque des territoires

Nature du financement

Prêt

Localisation

National

Objectif

Accompagne les acteurs du secteur public local dans leurs projets de développement et de transformation des territoires en matière de cohésion sociale.

Durée du dispositif

Permanente

Critère d'éligibilité

Opérations sur bâtiments du secteur de la santé : construction, rénovation, transformation

Opérations de reconstruction sur bâtiments publiques suite à une catastrophe naturelle

Actions financées

Travaux (financement 100% du besoin jusqu'à 5M€, et 50% du besoin au-delà de 5M€)

100 % du besoin d'emprunt pour les projets de reconstruction après survenue d'une catastrophe naturelle (quel que soit le besoin d'emprunt)

Conditions financières

Prêt au taux du livret a + 0,60% et possibilité taux fixe

Durée : de 25 à 60 ans



PROGRAMME EDURENOV

<https://www.banquedesterritoires.fr/edurenov>

Porteur du financement

Banque des territoires

Nature du financement

Ingénierie et financement

Localisation

National

Objectif

Accompagner la rénovation énergétique de 10 000 établissements d'ici à 2027

Durée du dispositif

5 ans (2023 à 2027)

Critère d'éligibilité

Projet de rénovation portant une ambition de réduction de la consommation énergétique d'au moins 40% par rapport à son niveau initial

Actions financées

Ingénierie via le programme ACTEE + (fonds chêne) ou auprès de la Banque des Territoires (jusqu'à 80% des coûts associés)

Travaux via deux financements :

- Edu Prêt
- Dispositif Intracting

Montants

50 M€ de crédit d'ingénierie

2 Md€ de travaux : « Intracting » ou en prêts sur fonds d'épargne



DISPOSITIF INTRACTING

<https://www.banquedesterritoires.fr/investissement-dans-la-renovation-des-batiments-dispositif-intracting>

Porteur du financement

Banque des territoires

Nature du financement

Avances remboursables

Localisation

National

Objectif

Contribuez à la réalisation de travaux de performance énergétique des bâtiments publics qui vont permettre de générer des économies d'énergie immédiates.

Durée du dispositif

Permanente

Critère d'éligibilité

Travaux de rénovation de vos bâtiments publics

Actions financées

Travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour court.

Conditions financières

Remboursement des avances garanties par la Banque des Territoires grâce aux économies d'énergie des travaux de rénovation énergétique

Financement court terme entre 3 et 13 ans

Prêt à taux fixe (selon barème mensuel)

Pour aller plus loin :

[L'intracting en collectivité](#)

[Boîte à outils ACTEE](#)



EDU PRÊT

<https://www.banquedesterritoires.fr/edu-pret-investir-projets-secteur-educatif>

Porteur du financement

Banque des territoires

Nature du financement

Prêt

Localisation

National

Objectif

Accompagner les projets des acteurs locaux dans le secteur de l'éducation

Durée du dispositif

Permanente

Critère d'éligibilité

Opérations sur bâtiments éducatifs (de la crèche à l'université) : construction, extension et rénovation thermique

Actions financées

Travaux (financement jusqu'à 100% du besoin d'emprunt pour vos projets performants énergétiquement ou pour les projets dont les montants sont inférieurs ou égaux à 5 M€.

Jusqu'à 50% du besoin d'emprunt pour les autres projets)

Conditions financières

De 15 à 60 ans maximum

- Taux du Livret A + 0,40% pour les opérations de construction performante (RE 2020 ou RT 2012) ou de rénovation performante (minimum 30% de gain énergétique)
- Taux du Livret A + 0,60% pour toutes les autres opérations
- Taux fixe sur barème mensuel

FINANCEMENT POUR L'EFFICACITÉ ET LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS (PAIEMENT DIFFÉRÉ)

<https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/investissement/financement-efficacite-energetique-batiments>

Porteur du financement

Banque des territoires

Nature du financement

Paielement différé

Localisation

National

Objectif

Financer l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics

Durée du dispositif

Expérimentation jusqu'en 2028

Offre réservée aux maîtres d'ouvrage publics

Financer la rénovation des bâtiments tertiaires publics via des MGPE (Marchés Publics Globaux de Performance Énergétique) à paiement différé, ou des MPPE (Marchés de Partenariat de Performance Énergétique), avec ou sans création de SAS ou SEMOp

Projets de rénovation énergétique éligibles

- Des projets visant à réduire la consommation énergétique
- La mise en place de solutions de chaleur décarbonées

Conditions financières

La Banque des Territoires peut intervenir :

- en fonds propres ou quasi-fonds propres dans les sociétés de projet dédiées au MGPE,
- en fonds propres ou quasi-fonds propres dans les sociétés outils capables d'agir sur un portefeuille de projets (SEM, SPL).

PRÊTS AFL

<https://www.agence-france-locale.fr/home-page-collectivites/nos-solutions-de-financement/>

Porteur du financement

Agence France Locale (AFL)

Nature du financement

Prêt

Localisation

National

Objectif

Soutenir l'investissement local

Durée du dispositif

Permanente

Critère d'éligibilité

Adhésion à l'AFL (éligibilité selon santé financière de la collectivité)

Actions financées

Dépenses d'investissement

Conditions financières

Crédit moyen / long terme (À taux fixe, jusqu'à 40 ans)

Prêt relais (Attente de subventions, FCTVA ou portage foncier Sans indemnité de remboursement anticipé et jusqu'à 5 ans)

Ligne de trésorerie (364 jours maximum)

Porteur du financement

Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

Nature du financement

Subvention (programme CEE)

Localisation

National

Objectif

Lever l'ensemble des freins que les collectivités peuvent rencontrer en amont du passage en phase travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine.

Date de clôture

Saison 5 : à venir (pas de date annoncée)

Critère d'éligibilité

Actions sur des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics à usage tertiaire des collectivités territoriales

Actions financées

Ressources humaines (poste économe de flux), outils de suivi et mesure, études techniques, études de maîtrise d'œuvre, AMO

Montant

LOT DE FINANCEMENT	TAUX DE SUBVENTION DE BASE	BONUS (cumulables)	PLAFOND MAX (Tous bonus confondus)
LOT 1 RESSOURCES HUMAINES	40% du salaire brut, charges patronales incluses.	Pérennisation (création de CDI, titulaire) : + 25% Économe de flux «Bati scolaire» : + 25 % Bonus DROM : + 15%	80%
LOT 2 OUTILS DE MESURE ET SUIVI DE CONSOMMATIONS	50% du coût HT		50%
LOT 3 ETUDES ENERGÉTIQUES	50 % du coût HT	SDIE : + 10% Etudes de décarbonisation : + 30% Communes rurales ou Drom : + 15 % Bati scolaire : + 30%	80%
LOT 4 ETUDES DE MOE	35 €/m ² SHON	Communes rurales ou DROM +5 €/m ² SHON Bati scolaire + 5 €/m ² SHON	80% du cout de l'étude
LOT 5 AMO ET AUTRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES	50 % du coût HT	Commune rurales ou DROM : + 15 %	65%

A partir de CHÊNE 4, pour le lot 3 :

- le taux de subvention est abaissé à 20% pour les études suivantes : Conseils en Orientation Énergétique et pré-diagnostic,

- le bonus Bâti scolaire ne s'appliquera désormais qu'aux audits énergétiques conformes au cahier des charges type audits énergétiques ACTEE.

<https://programme-cee-actee.fr/programmes/appele-a-projets-amo-cpe-actee-ademe/>

Porteur du financement

Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

Nature du financement

Subvention (programme CEE)

Localisation

National

Objectif

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités grâce aux Contrats de Performance Énergétique

Date de clôture

10/01/2025 (clôture des candidatures)

Critère d'éligibilité

Les bâtiments éligibles sont les **bâtiments publics tertiaires** des collectivités territoriales de tout type et de leurs établissements publics (commune, CA, CC, CU, métropole, Conseil départemental, régional, etc.). La candidature devra pré-identifier un ensemble de bâtiments **propices à être intégrés au CPE**. La liste des bâtiments ciblés pourra être affinée par la suite (notamment suivant les conclusions de l'AMO).

Actions financées

Ressources humaines pour le montage et le suivi du CPE humaines, outils de mesure, AMO dédiée au CPE

Montant

Lots	Taux d'aide et plafonnement	
	Phase amont (préparation)	Phase aval (passation du marché et suivi)
 Lot 1 Financement de ressources humaines en temps interne	Taux d'aide jusqu'à 30% du salaire brut chargé d'un agent, plafonné à 10 000€ par groupement sur un an	Taux d'aide jusqu'à 30% du salaire brut chargé d'un agent, plafonné à 10 000€ par groupement (1 an)
 Lot 2 Outils de mesure et de suivi des consommations énergétiques*	Taux d'aide jusqu'à 50% du coût HT, plafonné à 5 000€*	Taux d'aide jusqu'à 50% du coût HT, plafonné à 5 000€*
 Lot 3 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de CPE	Taux d'aide jusqu'à 80% du coût HT plafonné jusqu'à 24 000€	Taux d'aide plancher : 50% du coût HT. Taux d'aide maximal : 80% du coût HT plafonné à 40 000€ pour 1 à 3 bâtiments plafonné à 80 000€ pour + de 3 bâtiments Dans la limite de 10% du montant total de l'investissement HT prévu pour le marché • Bonus « ambition DEET 2050 » : +10% du coût HT • Bonus « périmètre élargi » (> 3 bâtiments) : +10% du coût HT • Bonus « paiement différé » : + 10% du coût HT
Plafond total d'aides	39 000€	95 000€ dans la limite de 10% du montant total de l'investissement prévu pour le marché

FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (FCTVA)

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/fonds-de-compensation-pour-la-taxe-sur-la-valeur-ajoutee-fctva>

Porteur du financement

Etat (Préfecture)

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA

Date de clôture

Permanente

Critères d'éligibilité

la dépense doit avoir été réalisée par un bénéficiaire du fonds dont la liste est limitativement fixée par l'article L. 1615-2 du CGCT ;

la collectivité bénéficiaire doit être propriétaire de l'équipement pour lequel cette dépense a été engagée ;

le bénéficiaire doit être compétent pour agir dans le domaine concerné ;

la dépense doit avoir été grevée de TVA ;

la dépense ne doit pas être exposée pour les besoins d'une activité assujettie à la TVA permettant la récupération de la TVA par la voie fiscale ;

la dépense ne doit pas être relative à un bien cédé.

Dépenses éligibles

Dépenses d'investissement et de fonctionnement imputées sur des comptes éligibles (voir arrêtés ministériels du 30/12/2020 et du 17/12/2021) : Audits énergétiques, prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, outils et équipements de mesure et suivi des consommations, aide à la maîtrise d'œuvre, travaux

Montant

Le taux de compensation est fixé à 16,404 %.



DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45523>

Porteur du financement

Etat (Préfecture)

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Dotation versée aux collectivités territoriale et à leurs groupements pour financer les grandes priorités d'investissement

Nouveauté 2024

Programmation pluriannuelle des dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales (DETR, DSIL) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45558>

Critère d'éligibilité

Opérations éligibles :

- **Patrimoine communal et intercommunal** : Construction et rénovation dans les bâtiments techniques communaux (locaux techniques, garages, ateliers) ; Construction et rénovation (dont isolation thermique) de tous les bâtiments publics, mairies et bâtiments administratifs
- **Logements** : Rénovation de logements communaux, Réhabilitation de bâtiments communaux en logements
- **Constructions scolaires et périscolaires** : Construction, réhabilitation, extension de groupes scolaires, Construction et rénovation de préau, Construction, rénovation et extension des locaux périscolaires et salles de restauration scolaire, Désimperméabilisation des cours
- **Infrastructures sportives** : Création, rénovation et extension d'infrastructures sportives, Rénovation, extension et mise aux normes des vestiaires et sanitaires

Actions financées

Dépenses d'investissement : travaux, études, diagnostics, Honoraires maîtrise d'ouvrage, bureau de contrôles, sécurité, frais de démolitions (si elles participent à la réalisation du projet), acquisitions de terrains (dans le cadre et pour la réalisation du projet)

Montant

Taux de subvention moyen : 30%



DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45523>

Porteur du financement

Etat (Préfecture)

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements en faveur des territoires ruraux

Nouveauté 2024

Programmation pluriannuelle des dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales (DETR, DSIL) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45558>

Critère d'éligibilité

Communes dont la population n'excède pas 2 000 habitants dans les départements de métropole ;

EPCI dont la population n'excède pas 50 000 habitants

Autres critères : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/dotation-dequipement-des-territoires-ruraux-detr>

Actions financées

Dépenses d'investissement dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou pour le développement ou le maintien des services publics

Montant

Taux de subvention : 30 %, hormis dossiers « voirie communale » taux de 25 %

ETUDES ET TRAVAUX SUR MONUMENTS HISTORIQUES

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/etudes-et-travaux-sur-monuments-historiques>

Porteur du financement

Etat (Directions régionales des affaires culturelles)

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Aider à la bonne réalisation des chantiers sur les biens immobiliers protégés au titre des «Monuments historiques»

Date de clôture

Permanent

Critère d'éligibilité

Travaux d'entretien, de réparation, de mise en sécurité ou de restauration sur des bâtiments classés ou inscrits au titre des «**Monuments historiques**»

Actions financées

Etudes et travaux

Montant

Les taux moyens de subvention sont les suivants :

- 40 % sur un immeuble classé au titre des monuments historiques
- 20 % pour un immeuble inscrit au titre des monuments historiques
- 50 % pour un objet mobilier classé au titre des monuments historiques
- 30 % pour un objet mobilier inscrit au titre des monuments historiques

Les demandes de subventions sont à déposer auprès des services déconcentrés du ministère de la Culture (DRAC/DAC/DCJS).

FONDS VERTS : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS LOCAUX

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a945-mettre-en-uvre-la-renovation-energetique-des-/>

Porteur du financement

Etat (Préfecture de Département)

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Mettre en œuvre la **rénovation énergétique** des bâtiments publics

Date de clôture

31/12/2024

Le fonds vert sera reconduit chaque année jusqu'en 2027

Critères d'éligibilité

Projet permettant une réduction minimale de **40 %** de la consommation d'énergie finale (cinq usages réglementés)

Projet visant l'amélioration du **confort d'été**

Pas de soutien pour installation de chaudière 100% fossile

Étude thermique obligatoire

Voir cahier d'accompagnement :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FV_Cahier_Axe1_R%C3%A9novation_v2.1.pdf

Actions financées

Dépenses d'investissement et de fonctionnement (Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation)

Montant

Dépend des caractéristiques de l'opération (ambition environnementale, exemplarité...)

Cumul

Cumul possible avec DSIL, DSID, DETR, DPV, CEE (fiches standardisées) et fonds chaleur



PLAN "5000 ÉQUIPEMENTS – GÉNÉRATION 2024 »

<https://www.agencedusport.fr/plan-5000-equipements-generation-2024>

Porteur du financement

Agence du sport
SDJES/DRAJES

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Créer 5000 équipements sportifs supplémentaires entre 2024 et 2026

Date de clôture

Voir avec SDJES/DRAJES

<https://www.agencedusport.fr/contactez-nous?question=71>

Critères d'éligibilité

Localisation des équipements dans ou à proximité des établissements scolaires

Projets éligibles

Les équipements de proximité ;
Les cours d'écoles actives et sportives (de la maternelle à l'université) ;
Les équipements structurants (construction et rénovation, avec une priorité pour les rénovations).

Actions financées

Dépenses d'investissement : études et travaux

Montant

Seuil de demande de subvention : 10 000€ (sauf pour les cours d'écoles actives et sportives : 5000€ minimum)

Plafond :

- 25 000€ par école (500k€ si plusieurs écoles dans un même dossier)
- 20% maximum pour les projets structurants : (50% pour les bassins mobiles de natation et bassins flottants)



CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

<https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

<https://www.emmy.fr/public/registre>

Porteur du financement

Etat

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Inciter les fournisseurs d'énergie à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de tous les consommateurs d'énergie

Date de clôture

Permanent

31/12/2025 (fin de la 5^{ème} période)

Critère d'éligibilité

Actions d'efficacité énergétique respectant les critères des fiches opérations standardisées

Actions financées

Travaux d'isolation, de chauffage et de systèmes d'énergies renouvelables (Voir [Panorama Cerema](#))

Montant

Montant forfaitaire d'économies d'énergie en kWh cumac (voir [fiches d'opérations standardisées](#))

Prix Moyen pondéré (en €/MWhcumac) = 8,06 (valeur janvier 2024)

Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires

jusqu'au 31/12/2025) : raccordement réseau de chaleur, installation PAC ou chaudière biomasse (<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/coup-pouce-chauffage-batiments-residentiels-collectifs-tertiaires>)

AIDE AUX AMO POUR RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE AVEC CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/assistance-a-maitrise-douvrage-renovation-energetique-globale-contrat>

Porteur du financement

ADEME

Nature du financement

Subvention

Localisation

National (sauf Bretagne, Grand Est)

Objectif

Garantir les gains énergétiques des opérations de rénovation énergétique globales, en finançant une AMO

Date de clôture

31/12/2024

Critère d'éligibilité

Opérations de rénovations énergétiques globales des collectivités et entreprises du secteur public

Actions financées

Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (étude de faisabilité et d'opportunité, rédaction et procédure de passation du CPE, suivi et exécution)

Montant

Subvention de 50% du coût de l'AMO (dépenses d'AMO plafonnées à 100 k€)



FINANCEMENT D'UNE MISSION DE COMMISSIONNEMENT POUR DES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES GLOBALE



<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/mission-commissionnement-renovations-energetiques-globale>

Porteur du financement

ADEME

Nature du financement

Subvention

Localisation

National (sauf régions Grand Est et Provence-Alpes-Côte-d'Azur)

Objectif

Aider à rénover vos bâtiments de manière globale, en optimisant le projet, depuis la conception jusqu'à l'exploitation

Date de clôture

31/12/2024



Critère d'éligibilité

Opérations de rénovations énergétiques globales (économies d'énergie d'au moins 40 %) des collectivités et entreprises du secteur public

Actions financées

Missions de commissionnement (démarche qualité pour coordonner les intervenants, définir les moyens de contrôle et faciliter le transfert d'information et l'actualisation de la documentation)

Montant

Subvention de 50% du coût de la mission de commissionnement (dépenses plafonnées à 30 k€ pour un bâtiment et à 60 k€ pour plusieurs bâtiments)



AIDE À LA RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ÉNERGÉTIQUE (SDIE)



<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/realisation-dun-schema-directeur-immobilier-energetique-sdie>

Porteur du financement

ADEME

Nature du financement

Subvention

Localisation

Régions Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Corse, Île-de-France, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire

Objectif

Initier des projets d'efficacité énergétique des bâtiments publics tertiaires

Date de clôture

31/12/2024



Critère d'éligibilité

Bâtiments publics tertiaires

Actions financées

Réalisation du SDIE (basé sur un cahier des charges réalisé par l'ADEME et la FNCCR)

Montant

Subvention de 50% du montant de votre coût de réalisation du SDIE (dépenses plafonnées à 80 k€)



DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA CRÉATION DE POSTES DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/dispositif-soutien-a-creation-postes-conseil-energie-partage-cep-0>

Porteur du financement

ADEME

Nature du financement

Subvention

Localisation

National (à l'exception de la Région Auvergne-Rhône-Alpes)

Objectif

Financer la création de poste CEP pendant 3 ans afin de générer des économies d'énergie qui contribueront à financer le poste au bout de 3 ans

Date de clôture

31/12/2024

Critère d'éligibilité

Communes de moins de 10 000 habitants

Actions financées

Missions CEP (voir charte CEP) : réalisation de bilans énergétiques, accompagnement de projets énergétiques, sensibilisation des élus/gestionnaires/utilisateurs, opérations collectives à l'échelle du territoire (achats groupés, valorisation CEE)...

Montant

Cofinancement du poste pendant 3 ans



FINANCEMENT DE L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/assistance-a-maitrise-douvrage-mise-place-dune-chaufferie-biomasse>

Porteur du financement

ADEME

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2024

Critère d'éligibilité

Collectivités et recours à un prestataire RGE Etude ou pouvant justifier de conditions équivalentes

Actions financées

Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un projet de chaufferie biomasse

Montant

Aide financière et mise à disposition d'une trame de cahier des charges



AIDE À L'INSTALLATION DE PRODUCTION DE CHALEUR BIOMASSE/BOIS

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/realisation-dinstallations-production-chaaleur-biomasse-bois>



Porteur du financement

ADEME

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables
(Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2024

Critère d'éligibilité

Collectivité

Installations pour le secteur Collectif / Tertiaire ayant une production minimum de 1 200 MWh/an d'énergie biomasse sortie chaudière

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

L'aide sera déterminée par forfait en fonction de la production de chaleur, pour les installations $\leq 12\ 000$ MWh/an d'énergie biomasse sortie chaudière et selon une analyse économique pour les autres.

Au-delà des aides à l'investissement, l'ADEME vous accompagne sur toutes les phases de votre projet : note d'opportunité, étude de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage, conseils.



FINANCEMENT D'ÉTUDES DE RÉSEAUX DE CHALEUR OU DE FROID



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/etudes-reseaux-chaleur-froid-alimentes-enr-enrr>

Porteur du financement

ADEME

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2024

Critère d'éligibilité

Réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération

Actions financées

Diagnostic et études de faisabilité, études générales, missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Montant

Jusqu'à 80 % de l'investissement

Plafond de 50 000€ pour les études de diagnostics et 100 000€ pour les études d'accompagnement de projet.



AIDE AU FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS DE RÉSEAUX DE CHALEUR OU DE FROID



<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/extension-creation-reseaux-chaleur-froid>

Porteur du financement

ADEME

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2024

Critère d'éligibilité

Création ou extension de réseaux de chaleur alimenté au minimum par 65% d'EnR&R.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

L'aide sera déterminé en fonction de la quantité de chaleur ou de froid EnR&R injectée dans le réseau :

- par forfait selon le linéaire de réseaux pour les projets < 12 000 MWh par an
- selon une analyse économique pour les projets \geq 12 000 MWh par an

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/R%C3%A9seaux%20chaleur%20et%20froid%20-%20Conditions%20d%27%C3%A9ligibilit%C3%A9%20et%20de%20financement%20-%202024.pdf>



FINANCEMENT D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE



<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/etude-faisabilite-dinstallation-solaire-thermique>

Porteur du financement

ADEME

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2024

Critère d'éligibilité

Projets liés à la mise en œuvre :
d'installations dédiées sur bâtiment ou process ;
d'installations sur réseau de chaleur ;
de systèmes solaires combinés.

Prestataire RGE

Actions financées

Etude de faisabilité préalable à un projet solaire thermique

Montant

Jusqu'à 80 % de l'investissement

Plafond de 50 000€ pour les études de diagnostics et 100 000€ pour les études d'accompagnement de projet



INSTALLATION DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SOLAIRE THERMIQUE

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2024/installation-production-deau-chaude-solaire-thermique>

Porteur du financement

ADEME

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2024

Critère d'éligibilité

Opérations utilisant des capteurs solaires thermiques
circulation de liquide pour la production d'eau chaude collective pour des bâtiments tertiaires ayant des usages ECS durant toute l'année

Surface de capteurs $\geq 25\text{m}^2$

Etude de faisabilité obligatoire

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

Si surface capteurs $< 500 \text{ m}^2$: aide forfaitaire (€/MWh) selon la zone géographique et la production solaire utile annuelle

Si surface capteurs $\geq 500 \text{ m}^2$: aide est déterminée grâce à une analyse économique

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/collectivites/sites/default/files/Conditions%20%C3%A9ligibilit%C3%A9%20et%20financement%20-%20Solaire%20thermique%20eau%20chaude%20sanitaire%20-%202024.pdf>

INSTALLATIONS DE SYSTÈMES SOLAIRES COMBINÉS

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2024/installations-systemes-solaires-combines>

Porteur du financement

ADEME

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2024

Critère d'éligibilité

Opérations d'installation de production de chaleur collective (chauffage et eau chaude sanitaire) avec des capteurs solaires thermiques dans lesquels circulent un fluide caloporteur pour des bâtiments tertiaires ayant des usages ECS durant toute l'année

Surface de capteurs $\geq 25\text{m}^2$ et $< 250\text{m}^2$ (si la surface est supérieure à 250m^2 , le dossier doit être déposé à l'AAP GIST).

Etude de faisabilité obligatoire

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

aide forfaitaire (€/MWh) selon la zone géographique, la catégorie (bâtiment neuf ou existant) et la production solaire utile sur 20 ans.

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/collectivites/sites/default/files/Syst%C3%A8me%20Solaire%20Combin%C3%A9%20-%20Conditions%20d%27%C3%A9ligibilit%C3%A9%20et%20de%20financement%20-%202024.pdf>

INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CHALEUR ET DE FROID À PARTIR DE BOUCLE D'EAU TEMPÉRÉE GÉOTHERMIQUE



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/installations-production-chaaleur-froid-a-partir-boucle-deau-temperee>

Porteur du financement

ADEME

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2024

Critère d'éligibilité

Opérations de boucles d'eau tempérée géothermiques reliant plusieurs bâtiments

Etude de faisabilité préconisée

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

L'aide ADEME aux projets de boucle d'eau tempérée géothermique est calculée sur la base d'une analyse économique.



ÉTUDES DE FAISABILITÉ EN GÉOTHERMIE DE SURFACE ET AÉROTHERMIE



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/etude-faisabilite-geothermie-surface-aerothermie>

Porteur du financement

ADEME

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2024

Critère d'éligibilité

Etudes de projet lié à la mise en œuvre de :

pompes à chaleur sur aquifère superficiel, champs de sondes géothermiques, géostructures énergétiques, eaux usées, eau de mer ou eaux thermales ;

pompes à chaleur aérothermiques (PAC air/eau) de boucle d'eau tempérée « géothermique ».

Actions financées

Etude de faisabilité (évaluation et l'analyse du potentiel d'un projet)

Montant

Jusqu'à 80 % de l'investissement

Plafond de 50 000€ pour les études de diagnostics et 100 000€ pour les études d'accompagnement de projet



INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CHALEUR ET DE FROID À PARTIR DE GÉOTHERMIE DE SURFACE ET D'AÉROTHERMIE



<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/installations-production-chaaleur-froid-a-partir-geothermie-surface>

Porteur du financement

ADEME

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Promouvoir les énergies renouvelables (Fonds chaleur)

Date de clôture

31/12/2024

Critère d'éligibilité

Opérations de géothermie de surface ou d'aérothermie assistée par pompe à chaleur (PAC) à l'exception des PAC air/air et ayant une production d'EnR minimum de 25 MWh/an dans les secteurs de l'habitat collectif, tertiaire, agricole et industriel.

Réalisation d'une étude préalable

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

- L'aide sera déterminée par forfait en fonction de la production d'énergie renouvelable, pour les installations \leq 2000 MWh EnR/an d'énergie
- L'aide sera déterminée par analyse économique pour les installations $>$ 2000 MWh EnR/an d'énergie

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/Installations%20g%C3%A9othermie%20de%20surface%20et%20a%C3%A9rothermie%20-%20Conditions%20d%27%C3%A9ligibilit%C3%A9%20et%20de%20financement.pdf>



PRÉFINANCEMENT DES SUBVENTIONS OU DU FCTVA PAR LE PRÊT RELAIS

<https://www.labanquepostale.fr/collectivites/financements/financer-investissements/pre-relais.html>

Porteur du financement

La Banque Postale

Nature du financement

Prêt relais

Localisation

National

Objectif

Préfinancer des recettes attendues (subvention, FCTVA, opération immobilière)

Date de clôture

Permanent

Critère d'éligibilité

Collectivité

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

À partir de 50 000€ sur une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans

Taux fixe

MÉCÉNAT FINANCIER D'ENTREPRISE

<http://www11.minefi.gouv.fr/boi/boi2004/4fepub/textes/4c504/4c504.htm>

Porteur du
financement

Entreprises

Nature du
financement

National

Principe

Le mécénat est un soutien matériel ou financier apporté par une entreprise, sans aucune contrepartie, à un organisme sans but lucratif pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

Critère d'éligibilité

Le projet doit être reconnu d'intérêt général.

Domaines d'activités concernés : philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Réduction d'impôt pour l'entreprise

L'entreprise peut bénéficier de la réduction d'impôt suivante : 60% du don

effectué pour la fraction du don inférieure ou égale à 2 millions € et 40 % du montant pour la fraction supérieure à 2 millions € dans la limite 20 000€ ou de 0,5% du chiffre d'affaire HT lorsque ce dernier montant est plus élevé.

Exemple de la Ville de Nevers

Mise en place d'une démarche structurée de mécénat <https://www.nevers.fr/decouvrir-nevers/nevers-et-moi/devenez-mecene>

Guides

https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/files/files/MF_Guide_Mecena_Web.pdf

https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_juridique_-3.pdf

https://admical.org/sites/default/files/uploads/basedocu/guide_mecenat_collectivites_admical.pdf.pdf

FINANCEMENT PARTICIPATIF

<https://financeparticipative.org/>

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/financement-participatif>

Porteur du financement

Financement collectif

Nature du financement

National

Objectif

Collecter des fonds via une plateforme internet pour financer un projet

Mobiliser les acteurs du territoire

Date de clôture

Permanent

Critère d'éligibilité

Projets des collectivités de tous secteurs : économique, culturel social

Type de financement

Don avec ou sans contrepartie

Prêt

Obligation

Guide : <https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2022/07/FPF-GUIDE-PRATIQUE-DVPT-TERRITOIRE-VIOLET-ISSUU-1-1.pdf>

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=e29eaZH_JkHNG3GOzirxtUIqajYle0bwMRsYTZ99Ki0=

https://financeparticipative.org/wp-content/uploads/2021/09/Cartographie-plateformes-membres-FPF_2021-09.pdf



ENRCIT

<https://enrcit.fr/>

<https://energie-partagee.org/decouvrir/energie-citoyenne/>

Porteur du financement

Société Energie Partagée Coopérative (EPC)

Financeurs : Caisse des Dépôts, Crédit Coopératif, Ircantec

Nature du financement

Financement collectif

Localisation

National

Objectif

Accompagner le développement des projets citoyens d'énergies renouvelables (financement de la phase développement)

Critère d'éligibilité

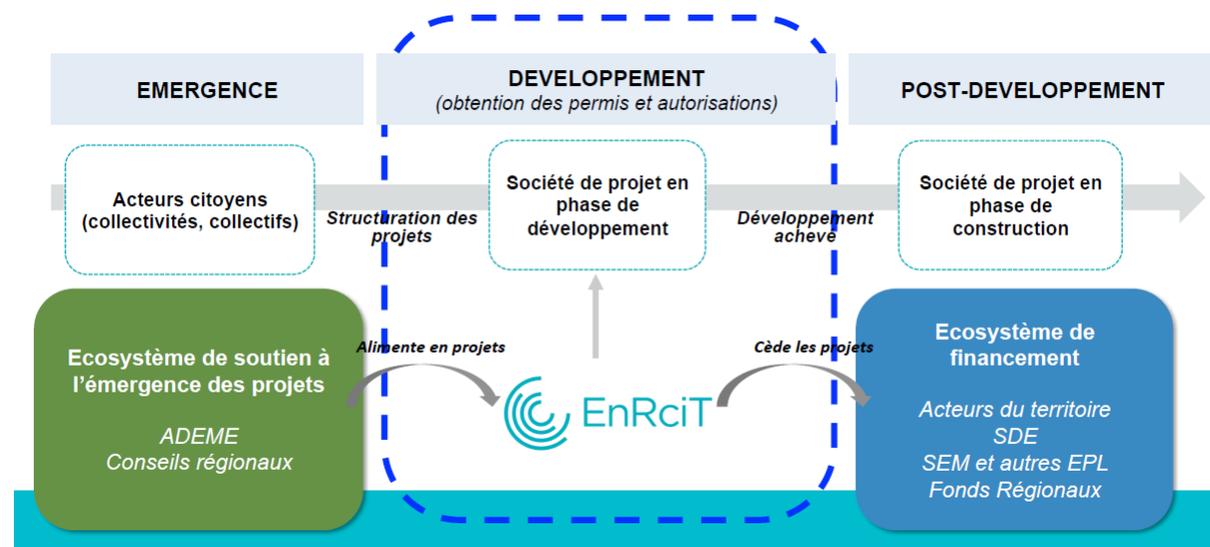
Intervention en parts sociales minoritaires

Projets détenus à hauteur de 40% minimum un collège citoyens/collectivités,

Implication forte des citoyens-investisseurs dans la gouvernance.

Montant

10 millions d'euros pour financer 150 projets (> 1MW) sur 10 ans (début 2018)



FONDS DE MODERNISATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/028/RIAS/RiasAFC_2024.pdf

Porteur du financement

Caisse d'allocations familiales (Caf)

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Assurer la pérennité des places existantes dans les établissements d'accueil du jeune enfant (Fme)

Date de clôture

Dispositif reconduit en 2024

Appels à projet organisés par les CAF

Critère d'éligibilité

Sont éligibles, les établissements d'accueil collectifs, les établissements à gestion parentale, les services d'accueil familiaux et les micro-crèches

Actions financées

Dépenses d'investissement d'opérations de rénovation (mises aux normes, sécurisation, changement sanitaires, changement de fenêtres...)

Montant

80% maximum du coût par place des travaux (cofinancement d'au moins 20% nécessaire) ;
4 800 € maximum par place

DISPOSITIF INTRACTING SUR FONDS PROPRE

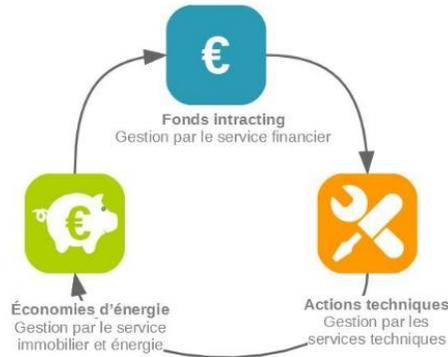
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/financer-renovation-energetique-collectivites-passent>

Nature du financement

Fonds interne

Principe

Démarche consistant à investir dans des actions de performance énergétique, puis à dédier les économies permises par ces travaux à de futurs investissements en performance énergétiques et environnementale.



Objectifs

Gagner en autonomie financière, piloter sa transition énergétique et fédérer les services sur la question de la sobriété

Actions financées

Actions de performance énergétique

Alimentation du fonds

Économies d'énergie et autres ressources possibles : revente d'énergie, certificats d'économies d'énergie, taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, amortissements des investissements liés à l'efficacité énergétique, FCTVA, mécénat ...

Pour aller plus loin

L'exemple d'Albertville : « L'intracting se révèle être un accélérateur de bonnes idées et de motivation, un nouvel élan pour aller vers plus de sobriété ».

https://www.cerema.fr/system/files/documents/2024/01/fiche_rex_intracting_albertville_visacollectivite_v2_2.pdf

L'intracting en collectivité

Boîte à outils ACTEE

MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE A PAIEMENT DIFFÉRÉ

Porteur du financement

Société de Projet, Groupement d'opérateurs économiques

Nature du financement

Paiement différé, dans le cadre d'un contrat de performance énergétique (CPE)

Localisation

National

Objectif

Offrir aux acheteurs un outil contractuel adapté aux enjeux de la transition énergétique du bâtiment (loi du 30 mars 2023)

Date de clôture

Expérimentation pour une durée de 5 ans

Critères d'éligibilité

L'opération doit porter sur la rénovation énergétique d'un ou de plusieurs **bâtiments** dans le cadre d'un **contrat de performance énergétique (CPE)**.

Réalisation d'études obligatoires : étude préalable, étude de **soutenabilité** (à transmettre pour avis à la Mission d'appui au Financement des Infrastructures (FinInfra) du ministère de l'Économie et des Finances (direction générale du Trésor)).

Actions financées

Dépenses d'investissement (conception-réalisation)

Modalités

Une fois les travaux réalisés, les remboursements (avance et intérêts) sont étalés sur la durée du contrat (si le contrat porte sur le renouvellement d'éléments structurels lourds d'un bâtiment, la durée peut être de 20 à 30 ans).

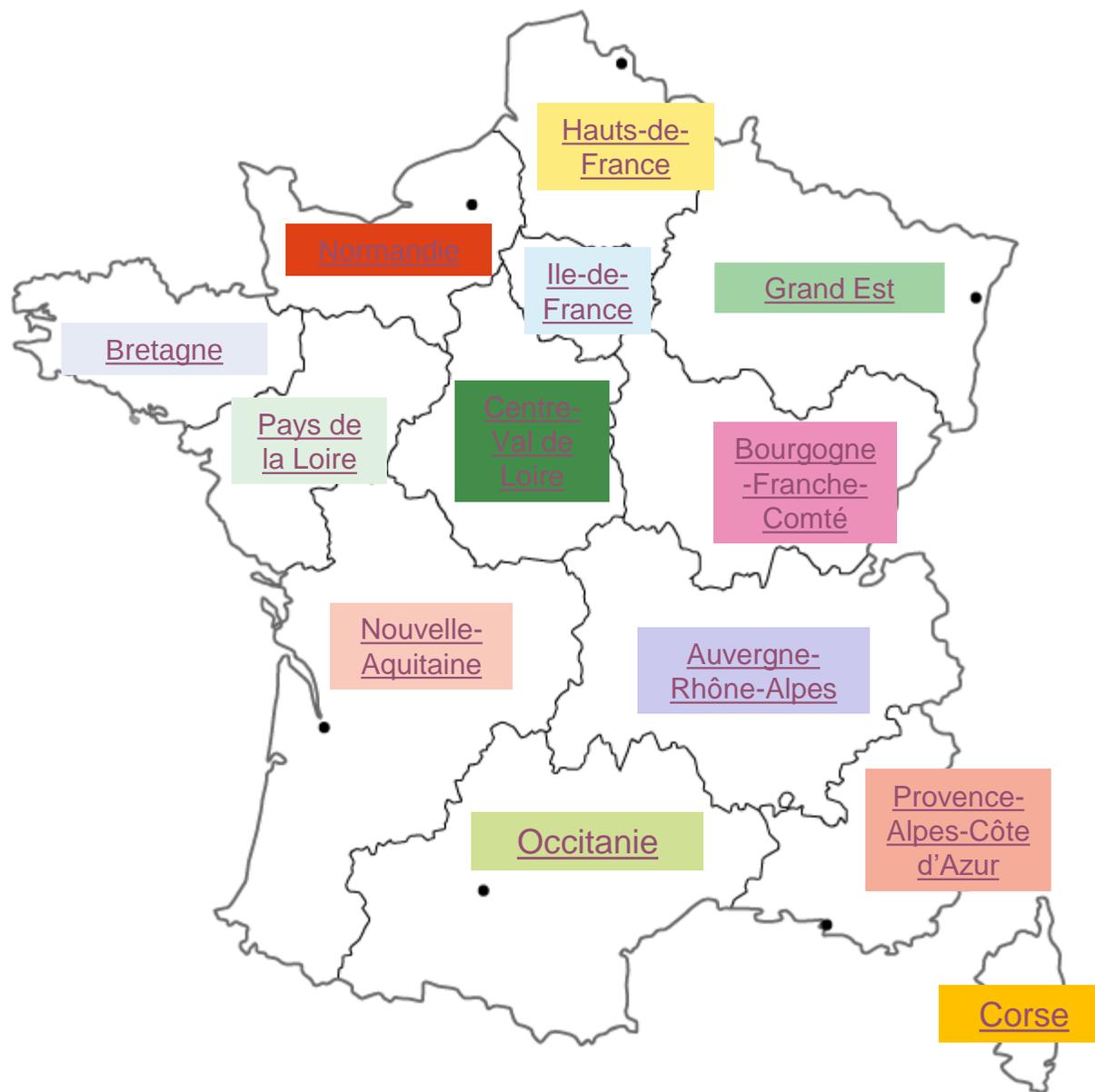
Pour aller plus loin

[Fiche de décryptage Cerema](#)

[Guide pratique ACTEE](#)



AIDES REGIONALES



AIDES REGIONALES (1/13)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Agir	Etre accompagné pour développer mon projet de production d'énergie renouvelable	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Financer la restauration de mon patrimoine protégé "Monument Historique"	Bâtiments classés ou inscrits au titre des monuments historiques	Subvention
	Agir	Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local – Plan forêt-bois 2023-2027	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Créer ou développer une maison ou un centre de santé	Bâtiments de santé	Subvention
	Agir	Financer des projets innovants et/ou expérimentaux autour de l'énergie	Bâtiments publics	Subvention

AIDES REGIONALES (2/13)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Nouvelle-Aquitaine	Agir	APPEL A PROJETS Projets participatifs et citoyens pour la Transition énergétique	Bâtiments tertiaires publics	Subvention
	Agir	Restauration des Monuments historiques	Monuments historiques	Subvention
	Agir	Soutien aux Equipements Sportifs	Bâtiments sportifs	Subvention
	Agir	Soutien aux Equipements culturels	Bâtiments culturels	Subvention

AIDES REGIONALES (3/13)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Hauts-de-France	Agir	Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle FRATRI	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Dispositif d'aide à la construction, réhabilitation ou extension de Maisons de santé pluriprofessionnelles et centres de santé polyvalents TMSP	Maisons de santé et centres de santé polyvalents	Subvention
	Agir	Nager en Hauts-de-France	Équipements Sportifs	Subvention
	Agir	Politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) FONDS D'APPUI AUX PROJETS LOCAUX DES COMMUNES RURALES DES HAUTS-DE-FRANCE (FAPL)	Bâtiments publics des communes de moins de 2000 hab	Subvention

AIDES REGIONALES (4/13)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Normandie	Agir	IDEE action "production d'énergies renouvelables"	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Appel à projets : Installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	IDEE CONSEIL « ETUDES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRE-FAISABILITE D'INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DES ENERGIES RENOUVELABLES »	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Investissements culturels et patrimoniaux	Bâtiments culturels ou protégés	Subvention



AIDES REGIONALES (5/13)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Bretagne	Connaître	Diagnostics sanitaires sur le bâti du littoral Breton	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Restauration – Valorisation des édifices publics	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Construction – Rénovation d'équipements sportifs dans les lycées publics	Bâtiments sportifs	Subvention
	Connaître Élaborer la stratégie Agir Suivre	Energie – Création de poste de conseiller en énergie partagée	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Prime « Skoaz ouzh skoaz »	Bâtiments publics	Subvention

AIDES REGIONALES (6/13)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Bourgogne Franche Comté	Agir	Soutien aux bâtiments publics en bois local	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aides a l'investissement- Chaufferie bois et développement des réseaux de chaleur alimentés par énergie renouvelable	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aide Région aux études et à l'investissement – Solaire thermique	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Patrimoine protégé au titre des monuments historiques - Fonds incitatif et partenarial	Bâtiments publics	Subvention

AIDES REGIONALES (7/13)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Pays de la Loire	Agir	Appel à projet - Rénovations Exemplaires	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Accompagner les investissements culturels et sportifs structurants	Bâtiments culturels et sportifs	Subvention
	Agir	Appel à projets – Energies renouvelables et Réseaux "technologies et démarches novatrices"	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Investissement en faveur des bâtiments ferroviaires fermés pour en faire des lieux de vie	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Restauration des Monuments Historiques (MH)	Monuments historiques	Subvention
	Agir	Fonds Pays de la Loire Investissement communal	Bâtiments publics	Subvention

AIDES REGIONALES (8/13)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Centre-Val de Loire	Agir	La Fondation du Patrimoine	Bâtiments publics non protégés	Subvention
	Agir	Fonds Régional pour le Patrimoine Culturel de Proximité	Bâtiments culturels	Subvention



AIDES REGIONALES (9/13)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Grand Est	Connaître	Diagnostic des bâtiments publics et associatifs	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aide à la rénovation du patrimoine bâti public dans les Ardennes	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Soutien à la reconnaissance des matériaux biosourcés et bas carbone pour le bâtiment	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Soutien au patrimoine classé au titre des monuments historiques	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Soutien au photovoltaïque	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Soutien au bois énergie	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Soutien à la géothermie de surface	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Soutien au solaire thermique	Bâtiments publics	Subvention

AIDES REGIONALES (10/13)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Ile-de-France	Agir	Rénovation énergétique des bâtiments publics	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Investissement culturel - Aide à la construction, rénovation et aménagement des lieux culturels (SV)	Bâtiments culturels	Subvention
	Agir	Soutien à la restauration et à l'aménagement du patrimoine labellisé d'intérêt régional	Bâtiments publics labellisé d'intérêt régional	Subvention
	Agir	Construction de chaufferies biomasse	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé	Bâtiments publics protégés	Subvention
	Agir	Réhabiliter plutôt que construire	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Amélioration de la ventilation des lieux accueillant des publics fragiles	Bâtiments publics recevant des publics fragiles	Subvention
	Agir	Qualité de l'air dans les établissements publics accueillant des enfants	Bâtiments publics recevant des enfants	Subvention
	Agir	Projets citoyens d'énergies renouvelables	Bâtiments publics	Subvention

AIDES REGIONALES (11/13)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Agir	Nos communes d'abord	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Etude de faisabilité pour des projets de géothermie/thalassothermie	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Travaux de géothermie/thalassothermie	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Projets solaires thermiques collectifs pour production d'eau chaude sanitaire, chauffage (nouveaux projets)	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Etude de faisabilité pour des projets de solaire thermique (eau chaude sanitaire, chaleur)	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Plan solaire : Smart PV en soutien de l'autoconsommation photovoltaïque	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Plan solaire : Dispositif "Solaire Ready"	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Soutien aux travaux sur les équipements sportifs collectifs	Bâtiments publics sportifs	Subvention
	Agir	Etude de faisabilité pour des réseaux de chaleur et de froid	Bâtiments publics sportifs	Subvention
	Agir	Travaux de réseaux de chaleur et de froid	Bâtiments publics sportifs	Subvention

AIDES REGIONALES (12/13)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Corse	Agir	Dotation Quinquennale communale et communautaire	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Dotation Ecole	Bâtiments publics scolaires	Subvention
	Agir	Fonds de Solidarité Territoriale	Bâtiments publics	Subvention



AIDES REGIONALES (13/13)

	Etapes de la gestion patrimoniale	Financement	Type de bâtiments concernés	Nature du financement
Région Occitanie	Agir	Rénovation énergétique des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Mise en accessibilité des bâtiments publics (ERP)	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Dispositif d'aides pour les projets d'énergie renouvelable coopératifs et citoyens d'une puissance inférieure à 500 kWc	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Soutien aux projets de maisons et centres de santé pluri-professionnels	Bâtiments publics de santé	Subvention
	Agir	Patrimoine - Aide à la restauration du patrimoine culturel	Bâtiments publics culturels	Subvention
	Agir	Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs	Bâtiments publics sportifs	Subvention
	Agir	Aide régionale au développement des installations géothermiques	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aide régionale au développement des chaufferies biomasse	Bâtiments publics	Subvention
	Agir	Aide régionale au développement des installations solaires thermiques	Bâtiments publics	Subvention



APPEL A PROJETS PROJETS PARTICIPATIFS ET CITOYENS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/projets-participatifs-et-citoyens-pour-la-transition-energetique?Profil=Collectivité%20territoriale&Transition=%20nergies%20renouvelables&>



Porteur du financement

Région Nouvelle-Aquitaine

Nature du financement

Subvention (appel à projet Ademe et Région)

Localisation

Nouvelle-Aquitaine

Objectif

Favoriser le développement de projets participatifs et citoyens ancrés dans une démarche territoriale

Date de clôture

Fin de dépôt des dossiers : 31/12/2024

Critères d'éligibilité

Projets pour la transition énergétique (notamment la réduction des consommations d'énergie des bâtiments) L'appel à projet vise à soutenir les collectivités souhaitant initier et développer des projets participatifs et citoyens.

Montant

Aide à l'animation de projet : jusqu'à 15 000€/an (max 2 ans)

Aide à la mobilisation et à la concertation : 70% d'aide maximum avec une aide d'un montant plafonné à 20 000 euros

Etudes à caractère juridique et économique : 70% d'aide maximum avec une aide d'un montant plafonné à 10 000 euros

Etudes de faisabilité technique : 70% d'aide maximum avec une aide d'un montant plafonné à 10 000 euros

Prime à la participation citoyenne : 1 € Région pour 1 € citoyen

RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/culture/restauration-des-monuments-historiques?Profil=Collectivit%C3%A9%20territoriale&Culture=Patrimoine%20et%20inventaire&>

Porteur du financement

Région Nouvelle-Aquitaine

Nature du financement

Subvention

Localisation

Nouvelle-Aquitaine

Objectif

Conserver le patrimoine historique

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations de restauration des monuments historiques ayant fait l'objet d'une étude diagnostic, chiffrée et détaillée.

Actions financées

Travaux de restauration (gros œuvre) et les dépenses d'honoraires de maîtrise d'œuvre et de bureaux de contrôle

Montant

Monuments historiques classés : 15 % du montant HT de l'opération.

Monuments historiques inscrits: 20, 25 ou 30 % du montant HT de l'opération.

Plafond : 400 000€HT

SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-aux-equipements-sportifs?Profil=Collectivit%C3%A9%20territoriale&page=2>



Porteur du financement

Région Nouvelle-Aquitaine

Nature du financement

Subvention

Localisation

Nouvelle-Aquitaine

Objectif

Assurer le développement équilibré des pratiques sportives sur son territoire

Date de clôture

Dépôt 8 mois avant le démarrage prévisionnel des travaux

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations de rénovation des équipements sportifs publics :

- mis à la disposition des Lycées, des Centres de Formation des Apprentis (CFA) et des Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA).
- à vocation nationale ou internationale permettant la pratique de Sport de Haut-Niveau et l'accueil de compétitions majeures.
- favorisant les sports de nature sur le territoire des 5 Parcs Naturels Régionaux (PNR).

Actions financées

Travaux

Montant

plafonnée à 20 % maximum du coût H.T. des travaux



SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS CULTURELS

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/culture/equipements-culturels?Profil=Collectivit%C3%A9%20territoriale&page=1>

Porteur du financement

Région Nouvelle-Aquitaine

Nature du financement

Subvention

Localisation

Nouvelle-Aquitaine

Objectif

Renforcer la qualité des équipements culturels, les remettre à niveau notamment en regard des enjeux de la création contemporaine, des nouvelles technologies et des enjeux environnementaux

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations de rénovation des équipements culturels disposant d'études préalables :
Le projet doit intégrer des critères de développement durable dans la conception (intégration paysagère, énergie, eau, matériaux biosourcés, mobilité durable ...)

Actions financées

Honoraires de maîtrise d'œuvre et travaux de rénovation dont aménagement intérieur

Montant

20 % des dépenses éligibles hors taxes avec plafonds selon typologie des équipements

(https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2022-07/R%C3%A8glement%20Intervention_Equipements%20culturels.pdf)

ETRE ACCOMPAGNÉ POUR DÉVELOPPER MON PROJET DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/etre-accompagne-pour-developper-mon-projet-de-production-denergie-renouvelable>

Porteur du financement

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Nature du financement

Subvention

Localisation

Auvergne-Rhône-Alpes

Objectif

Apporter une aide pour financer la réalisation d'études et de missions d'appui-conseil pour développer un projet de production d'énergie renouvelable

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de production d'énergie renouvelable et de récupération sont éligibles : Eolien, Bois énergie, Méthanisation, Hydroélectricité, Solaire photovoltaïque, Solaire thermique, Géothermie.

Etude de pré-faisabilité nécessaire.

Actions financées

Etudes (faisabilité technico-économiques, gisement) ou missions d'appui-conseil

Montant

Subvention aux études pour les missions d'études ou d'appui-conseil d'un montant inférieur à 15 000 € TTC.

Avance remboursable à taux zéro pour des missions d'un montant supérieur à 15 000 € TTC

Taux d'aide : 50% pour les Collectivités (si budget > 10M€ et > 5000hab) et 70% pour les autres Collectivités.



FINANCER LA RESTAURATION DE MON PATRIMOINE PROTÉGÉ "MONUMENT HISTORIQUE"

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/restauration-patrimoine>

Porteur du financement

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Nature du financement

Subvention

Localisation

Auvergne-Rhône-Alpes

Objectif

Apporter une aide complémentaire au financement de la DRAC pour la restauration des monuments classés et inscrits

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de restauration inscrits à la programmation annuelle d'investissements de la DRAC (dossier à déposer avant le 28 février). Les travaux d'entretien ne sont pas éligibles.

Actions financées

Etudes et travaux de restauration des édifices protégés au titre des Monuments Historiques

Calendrier

Les dossiers sont étudiés tout au long de l'année

Montant

Varie en fonction du type d'opération

CONSTRUIRE OU RÉNOVER UN BÂTIMENT AVEC DU BOIS LOCAL – PLAN FORÊT-BOIS 2023-2027

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/construire-ou-renover-un-batiment-avec-du-bois-local-plan-foret-bois-2023-2027>

Porteur du financement

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Nature du financement

Subvention

Localisation

Auvergne-Rhône-Alpes

Objectif

Encourager l'utilisation du bois local pour la construction ou la rénovation d'un bâtiment

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets exemplaires de construction ou de rénovation réalisés en bois local (ressource forestière issue de la région et des massifs forestiers limitrophes et transformée sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes)

Actions financées

Fournitures et mise en œuvre du ou des lots bois local.

Montant

20% du coût du lot bois local compris entre 15 000 et 300 000€ HT pour la fourniture et la pose.

Pour des projets mobilisant, en proportion importante, du sapin pectiné ou des feuillus, l'intervention pourra atteindre 30 % du coût hors taxes du lot bois local (fourniture et pose).

CRÉER OU DÉVELOPPER UNE MAISON OU UN CENTRE DE SANTÉ

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/creer-ou-developper-une-maison-ou-un-centre-de-sante>

Porteur du financement

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Nature du financement

Subvention

Localisation

Auvergne-Rhône-Alpes

Objectif

Financer la création ou le développement d'une maison ou d'un centre de santé

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations de création ou l'extension de maisons de santé pluri professionnelles, de centres de santé et structures équivalentes situés en zones déficitaires ou en voie de le devenir.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

L'aide régionale ne peut excéder 50 % de la dépense subventionnable avec un plafond de 250 000 €.

FINANCER DES PROJETS INNOVANTS ET/OU EXPÉRIMENTAUX AUTOUR DE L'ÉNERGIE

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-des-projets-innovants-etou-experimentaux-autour-de-lenergie>

Porteur du financement

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Nature du financement

Subvention

Localisation

Auvergne-Rhône-Alpes

Objectif

Financer des solutions industrielles et des services ambitieux innovants et durables dans le domaine de l'énergie

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations bâtiments innovants en terme de pilotage et maîtrise de l'énergie, d'ingénierie écologique, de qualité de l'air intérieur, de réduction des effets d'îlot de chaleur...

Sont privilégiés les projets dont le budget est supérieur à 500 000€

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

20 % des dépenses éligibles pour les collectivités locales avec un plafond de 500 000 €

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/677/download?inline>

FONDS RÉGIONAL D'AMPLIFICATION DE LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE FRATRI

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif655>

Porteur du financement

Région Hauts-de-France

Nature du financement

Subvention

Localisation

Hauts-de-France

Objectif

Développer des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie

Date de clôture

Selon appel à projets



Région
Hauts-de-France

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations de rénovation de bâtiments considérant comme performantes (qualité énergétique et environnementale) ou intégrant de la production d'énergie

Actions financées

Etudes et travaux

*Avant tout dépôt de dossier, prendre contact avec la Direction REV3 à l'adresse suivante : rev3@hautsdefrance.fr
Accompagnement de l'Ademe pour la définition du projet, le montage technique et financier*



DISPOSITIF D'AIDE À LA CONSTRUCTION, RÉHABILITATION OU EXTENSION DE MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES ET CENTRES DE SANTÉ POLYVALENTS TMSP

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif967>

Porteur du financement

Région Hauts-de-France

Nature du financement

Subvention

Localisation

Hauts-de-France

Objectif

Contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et à la continuité des soins

Critères d'éligibilité

Les opérations éligibles concernent la **construction, l'extension ou la réhabilitation de Maisons de santé pluri-professionnelles** reconnues par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (équipe composée a minima de deux médecins généralistes et d'un professionnel paramédical) **et des centres de santé polyvalents.**

Le projet doit être à portage public.

Montant

plafonné à 500 000 € HT par opération, incluant l'aménagement de logements,

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?single=TMSP>



NAGER EN HAUTS-DE-FRANCE NAGE2

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif776>

Porteur du financement

Région Hauts-de-France

Nature du financement

Subvention

Localisation

Hauts-de-France

Objectif

Soutenir la construction et/ou la rénovation de bassins de natation

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de construction ou de rénovation lourde d'une installation existante, les projets d'aménagement de piscines naturelles et les acquisitions de bassins mobiles et/ou démontables.

Actions financées

Travaux (y compris desamiantage), maîtrise d'œuvre, achat d'équipements

Montant

Pour les créations d'équipements natatoires et les rénovations lourdes, le taux d'intervention maximum de la région est **de 40%** des dépenses recevables.

Un plafond maximal est maximal est fixé selon le type de projet.

POLITIQUE D'AIDES AUX COMMUNES ET AUX TERRITOIRES (ACTES) FONDS D'APPUI AUX PROJETS LOCAUX DES COMMUNES RURALES DES HAUTS-DE-FRANCE (FAPL)

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif975>

Porteur du financement

Région Hauts-de-France

Nature du financement

Subvention

Localisation

Hauts-de-France

Objectif

Accompagner les projets d'investissement des communes contribuant aux objectifs prioritaires du Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et qui s'inscrivent également dans la dynamique REV 3.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de construction, extension ou requalification de bâtiments publics de **communes de moins de 2000 habitants**.

Les projets doivent intégrer une dimension significative d'amélioration de la performance énergétique ou des aménagements de mise en accessibilité

Actions financées

Travaux

Montant

Le taux d'intervention régional est fixé à 25 %.

Subvention maximale : 50 000 € pour les projets réhabilitation énergétique globale des bâtiments publics et désimperméabilisation des cours d'école et 25 000€ pour les autres projets.

IDEE ACTION "PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES"

<https://www.normandie.fr/idee-action-production-denergies-renouvelables>

Porteur du financement

Région Normandie

Nature du financement

Subvention

Localisation

Normandie

Objectif

Soutenir la production d'énergies renouvelables sur le territoire normand.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de production d'énergies renouvelables dans les domaines suivants : bois-énergie, méthanisation, géothermie, [solaire PV en autoconsommation](#), solaire thermique et chaleur fatale.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

Le montant des aides varie selon le type de projet :

https://www.normandie.fr/sites/default/files/2023-05/annexe_1_bois_energie.pdf

https://www.normandie.fr/sites/default/files/documents_importes/annexe_2-methanisation.pdf

https://www.normandie.fr/sites/default/files/documents_importes/annexe_3_geothermie_0.pdf

https://www.normandie.fr/sites/default/files/documents_importes/annexe5_solaire_thermique.pdf

https://www.normandie.fr/sites/default/files/documents_importes/annexe_6_chaleur_fatale_0.pdf

APPEL À PROJETS : INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EXEMPLAIRES EN AUTOCONSOMMATION

<https://www.normandie.fr/appe-projets-installations-photovoltaïques-exemplaires-en-autoconsommation>

Porteur du financement

Région Normandie

Nature du financement

Subvention

Localisation

Normandie

Objectif

Faire émerger sur le territoire des projets exemplaires d'installation photovoltaïque en autoconsommation

Dates de clôture

01/04/2024

01/09/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les installations en autoconsommation individuelle ou collective sur les bâtiments publics ou logements sociaux, sans revente du surplus à EDF

Le projet doit s'inscrire dans une démarche globale exemplaire (caractère innovant, démonstrateur) et cohérente de maîtrise de l'énergie (note d'opportunité et étude de faisabilité avec analyse économique sur 20 ans à fournir).

La puissance installée doit être comprise entre 9kWc et 500kWc avec un taux minimum d'autoconsommation de 80%.

Actions financées

Dépenses d'investissement : fourniture et pose des équipements techniques liés à l'installation photovoltaïque.

Montant

Subvention maximale de 25% du coût investissement

https://www.normandie.fr/sites/default/files/2024-01/cahier_charges_app_aide_investis_2024.pdf

IDEE CONSEIL « ETUDES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRE-FAISABILITE D'INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DES ENERGIES RENOUVELABLES »

<https://www.normandie.fr/idee-conseil-etudes-daccompagnement-et-de-pre-faisabilite-dinvestissements-dans-le-domaine-des>

Porteur du financement

Région Normandie

Nature du financement

Subvention

Localisation

Normandie

Objectif

Soutenir la production d'énergies renouvelables sur le territoire normand au moyen d'études (opportunité/faisabilité) et d'actions d'animation et d'accompagnement

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les études (opportunité/faisabilité) et d'actions d'animation et d'accompagnement des acteurs et territoires pour le développement de la production d'énergies renouvelables.

Les études réglementaires ne sont pas éligibles.

Actions financées

Prestations externes d'études, d'assistance, de conseil ou d'expertise

Dépenses de personnel compétent pour réaliser en interne la mission de conseil et les frais associés directement rattachables à l'opération (frais de déplacement...).

Montant

Maximum de 50% du montant HT des dépenses prévisionnelles éligibles plafonnées à 20 000€ HT (25 000€ HT pour les territoires en démarches spécifiques « Territoire durable 2030 » ou « Territoire 100% ENR »).

Porteur du financement

Région Normandie

Nature du financement

Subvention

Localisation

Normandie

Objectif

Favoriser, au travers notamment d'une politique contractuelle, l'émergence de projets par les territoires pour un aménagement attractif, équilibré et durable, améliorant le cadre de vie des normands, en cohérence avec les politiques et les priorités régionales.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets structurants inscrits au contrat de territoire intégrant des enjeux de sobriété foncière, d'aménagement et de développement durable (par exemple : réhabilitation de bâtiments communaux ou intercommunaux)

Actions financées

Travaux et études

Montant

de 10 à 35% pour les projets des 3 plus grandes collectivités (Communauté Urbaine de Caen la Mer, Métropole Rouen Normandie, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole) et des EPCI à potentiel fiscal égal ou supérieur à la moyenne de leur catégorie (villes moyennes, territoires plus ruraux), de 20 à 50% pour les projets des EPCI à potentiel fiscal inférieur à la moyenne de leur catégorie (villes moyennes, territoires plus ruraux), ainsi que ceux des communes engagées dans la démarche d'attractivité des villes de taille moyenne portée par Normandie Attractivité.

INVESTISSEMENTS CULTURELS ET PATRIMONIAUX

<https://www.normandie.fr/aide-au-diagnostic-la-restauration-et-la-valorisation-des-edifices-protoges-au-titre-des-monuments>

Porteur du financement

Région Normandie

Nature du financement

Subvention (FEDER)

Localisation

Normandie

Objectif

Sauvegarder et valoriser le patrimoine normand

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de création, construction, reconstruction, requalification, restructuration, restauration, rénovation, extension ou aménagement intérieur et extérieur de musées et de leurs réserves, d'espaces muséaux, de centres et circuits d'interprétation, d'édifices ou de sites patrimoniaux protégés au titre des Monuments Historiques ou présentant une valeur patrimoniale remarquable

L'intégration des principes du développement durable fait partie des critères de sélection.

Actions financées

Etudes préalables et travaux

Montant

Le montant d'aide ne peut pas être inférieur à 150 000 €.

Le taux d'aide ne pourra excéder 60% des dépenses éligibles.

DIAGNOSTICS SANITAIRES SUR LE BÂTI DU LITTORAL BRETON

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/soutien-a-la-realisation-de-diagnostics-sanitaires-sur-les-ouvrages-de-la-frange-littorale-du-territoire-breton/>

Porteur du financement

Région Bretagne

Nature du financement

Subvention

Localisation

Littoral Breton

Objectif

Soutenir les communes et intercommunalités dans la réalisation de diagnostics sanitaires sur des ouvrages situés sur la frange littorale bretonne et non protégés au titre des Monuments Historiques

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les diagnostics sanitaires réalisés sur la patrimoine des communes et intercommunalités de la frange littorale bretonne (1 dossier par an maximum).

Les bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques ne sont pas éligibles.

Actions financées

Dépenses d'investissement : prestations intellectuelles (honoraires d'architectes, bureaux d'études, géomètres)

Montant

50% modulable selon l'indice de péréquation

Plafond : 35 000 € modulable selon l'indice de péréquation (30 000 € / 35 000 € / 40 000 €)

RESTAURATION – VALORISATION DES ÉDIFICES PUBLICS

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/copie-de-restauration-valorisation-des-edifices-publics/>

Porteur du financement

Région Bretagne

Nature du financement

Subvention

Localisation

Bretagne

Objectif

Soutenir les travaux de restauration des édifices publics protégés au titre des Monuments historiques (classés ou inscrits) ou non protégés présentant un intérêt patrimonial avéré, inscrits dans une démarche de valorisation et largement ouverts au public.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les travaux de restauration, de conservation, de valorisation relatifs au clos, au couvert et à la structure de l'édifice.

Actions financées

Travaux et études

Montant

Le taux varie selon la taille de la collectivité et du niveau de valorisation présenté dans le dossier de demande de subvention.

Plafond de l'aide : 50 000 €, 60 000 € ou 70 000 €

ENERGIE – CRÉATION DE POSTE DE CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉE

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/energie-creation-de-poste-de-conseiller-en-energie-partagee-pour-les-collectivites/>

Porteur du financement

Région Bretagne

Nature du financement

Subvention

Localisation

Bretagne

Objectif

Soutenir la création d'un nouveau poste de conseiller en énergie partagé dont les actions permettent de réduire les consommations énergétiques du patrimoine des collectivités.

Critères d'éligibilité

Collectivités territoriales portant la mission de Conseil en Energie Partagé sur le territoire.

Le patrimoine en gestion par le Conseiller doit être suffisant pour assurer la pérennité du dispositif au-delà des 3 ans de subvention Ademe-Région (autofinancement du poste grâce aux économies d'énergie et donc financières générées).

Actions financées

Frais de personnel directement liés à l'opération (Conseiller en Energie Partagé)

Montant

Financement dégressif sur 3 ans => les financements de l'ADEME et de la Région sont au maximum de 70% la première année, puis de 50% la seconde année et enfin de 30% la dernière année

Plafond de dépenses prises en compte de 60 000 € / poste

CONSTRUCTION – RÉNOVATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LES LYCÉES PUBLICS

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/investissement-construction-renovation-equipements-sportifs/>

Porteur du financement

Région Bretagne

Nature du financement

Subvention

Localisation

Bretagne

Objectif

Accompagner les Communes et Communautés de Communes dans la construction et/ou la rénovation d'équipements sportifs mis à disposition des lycées publics bretons.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de construction et de rénovation des bâtiments sportifs de communes ou de communautés de communes. Le bénéficiaire sollicitant la participation de la Région doit s'engager par délibération à réserver effectivement aux lycées publics.

Actions financées

Travaux et études

Montant

Pour la construction, l'extension ou la rénovation de salle de sports :

L'aide est de 40% du coût HT du projet et est plafonnée à 350 000 € HT

Subvention complémentaire de 45 000 € maximum en cas de création ou rénovation de locaux spécifiques réservés aux lycées publics

Pour l'extension ou la rénovation de bassins sportifs :

L'aide est de 10% du coût HT du projet et est plafonnée à 80 000 € HT.

PRIME « SKOAZ OUZH SKOAZ »

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/patrimoine-prime-skoaz-ouzh-skoaz-mecenat-prive/>

Porteur du financement

Région Bretagne

Nature du financement

Subvention (Prime s'ajoutant à une aide régionale)

Localisation

Bretagne

Objectif

Encourager et reconnaître la capacité d'un porteur de projet, propriétaire d'un bien public ou privé, à fédérer et à mobiliser la population locale autour de son projet ou à favoriser les initiatives de mécénat privé.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les travaux sur le patrimoine immobilier public, protégé (classé ou inscrit Monuments Historiques) ou non protégé : opérations de conservation, de restauration, et de valorisation de qualité de biens largement ouverts au public et inscrits dans un projet de territoire.

Réaliser un projet ayant au préalable récemment bénéficié d'une subvention régionale pour des travaux de restauration.

Avoir récolté des dons équivalents à au moins 1 % du coût global de l'investissement (via la Fondation du patrimoine ou via une association reconnue d'intérêt général)

Actions financées

Travaux concernant uniquement le clos et le couvert

Montant

Au maximum 10% du montant des travaux avec un plafond de 15 000€

ACCOMPAGNER LES INVESTISSEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS STRUCTURANTS

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/accompagner-les-investissements-culturels-et-sportifs-structurants>

Porteur du financement

Région Pays de la Loire

Nature du financement

Subvention

Localisation

Pays de la Loire

Objectif

Soutenir la construction d'équipements publics et la restauration d'édifices majeurs en Pays de la Loire dans les domaines culturels et sportifs

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets présentant un caractère exceptionnel d'intérêt régional (budget et rayonnement conséquents)

Actions financées

Travaux (hors VRD, aménagements extérieurs et acquisitions foncières) ;

Agencement, équipement et mobilier ;

Honoraires d'architectes, y compris ceux antérieurs à la date de décision du Conseil régional ;

Les frais d'études techniques ;

L'assurance dommage-ouvrage obligatoire ;

La coordination sécurité.

APPEL À PROJET - RÉNOVATIONS EXEMPLAIRES

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/appe-projet-renovations-exemplaires>

Porteur du financement

Région Pays de la Loire

Nature du financement

Subvention

Localisation

Pays de la Loire

Objectif

Soutenir l'émergence de rénovations environnementales exemplaires pour l'amélioration du parc bâti en Pays de la Loire

Date de clôture

2 sessions de dépôt des dossiers sont prévues sur 2024, dates limites de dépôt des dossiers : 01/04/2024 et 01/10/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de rénovation de bâtiments tertiaires avec une performance énergétique et un impact environnemental réduit :

- Gain énergétique minimal de 50%
- Consommations du bâtiment modélisées $< 110 \text{ kWhep/m}^2_{\text{SHONRT}}/\text{an}$
- GESénergie $\leq 18 \text{ kgeqCO}_2\text{m}^2_{\text{SHONRT}}/\text{an}$
- Utilisation d'une énergie renouvelable

Un audit énergétique avec le calcul énergétique du programme de travaux doit être fourni.

Chaque candidat ne pourra déposer qu'un seul dossier.

Actions financées

Travaux, études, accompagnement du candidat

Montant

au maximum à 20% des dépenses liées à l'atteinte des objectifs écologiques du projet

Plafond à 200 000€ par projet

APPEL À PROJETS – ENERGIES RENOUVELABLES ET RÉSEAUX "TECHNOLOGIES ET DÉMARCHES NOVATRICES"

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/appele-projets-energies-renouvelables-et-reseaux-technologies-et-demarches-novatrices>

Porteur du financement

Région Pays de la Loire

Nature du financement

Subvention (Appel à projets
Région/Ademe)

Localisation

Pays de la Loire

Objectif

Soutenir le développement de solutions innovantes relatives à la gestion intelligente des énergies renouvelables.

Date de clôture

deux périodes d'instruction, dates limites :
30/04/2024 et 30/09/2024

Critères d'éligibilité

Seront éligibles les projets permettant de traiter des cas d'usages novateurs faisant directement le lien entre besoin énergétique et production d'énergie renouvelable et de récupération :

- Des projets mettant en place une « brique » technologique particulièrement novatrice : solution de stockage innovante, pilotage intelligent, low-tech ...
- Des projets qui feront la démonstration d'un usage novateur par la solution développée ou par les partenaires associés, tous types d'EnR&R : autoconsommation, projet citoyen...

Actions financées

Dépenses d'investissement liées aux systèmes de production d'EnR, de transformation, de stockage, de pilotage

Montant

Montant déterminé après analyse technico-économique du projet
Plafonné à 400 000€ par projet

https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/aides/4ae9b50f-d7bc-11ea-a79b-cfaad299466f/subvention_reglement-intervention-2024_4ae9b50f_ri.pdf

INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES BÂTIMENTS FERROVIAIRES FERMÉS POUR EN FAIRE DES LIEUX DE VIE

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/investissement-en-faveur-des-batiments-ferroviaires-fermes-pour-en-faire-des-lieux-de-vie>

Porteur du financement

Région Pays de la Loire

Nature du financement

Subvention

Localisation

Pays de la Loire

Objectif

Valoriser les initiatives locales visant à faire des gares des sites attractifs, portes d'entrée du réseau régional et porte d'entrée de la ville.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de réhabilitation des bâtiments ferroviaires fermés afin d'y développer des services à la personne, qu'ils soient publics, parapublics ou privés

Actions financées

Dépenses d'investissement

RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES (MH)

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/restauration-des-monuments-historiques-mh>

Porteur du financement

Région Pays de la Loire

Nature du financement

Subvention (complémentaire à la subvention de La DRAC)

Localisation

Pays de la Loire

Objectif

Restaurer des édifices, des moyens de transport, des jardins, des peintures murales, classés ou inscrits au titre des monuments historiques ou situés aux abords de monuments historiques.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les travaux de restauration des monuments historiques, ayant obtenus une subvention de la DRAC.

La Collectivité s'engage à ne pas céder la propriété du bien avant un délai de 9 ans après l'attribution de l'aide.

Une démarche exemplaire en matière de développement durable doit également être mis en avant.

Actions financées

Dépenses d'investissement (travaux et études)

Montant

De 1 % à 10 % du coût des travaux pour les départements et les communes ou leurs groupements de plus de 100 000 habitants, selon le taux de l'aide attribuée par l'Etat.

FONDS PAYS DE LA LOIRE INVESTISSEMENT COMMUNAL

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/fonds-pays-de-la-loire-investissement-communal>

Porteur du financement

Région Pays de la Loire

Nature du financement

Subvention

Localisation

Pays de la Loire

Objectif

Soutenir des projets d'intérêt local s'inscrivant dans les priorités régionales et nécessaires à l'équilibre territorial des Pays de la Loire.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets des communes des Pays de la Loire de moins de 3 500 habitants (hors communes éligibles au Fonds de revitalisation des centres villes), portant sur l'une des 4 thématiques : emploi/économie, jeunesse, Transition écologique, handicap.

Les critères de performance sont développés dans le règlement d'intervention : https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/aides/0abecbd6-7bb6-11ed-baed-5bfb092b0803/subvention_reglement-intervention-fonds-pays-de-la-loire-inv_0abecbd6_ri.pdf

A compter du 1er janvier 2023, un seul projet par mandat municipal pourra être accompagné pour une commune dans la limite des crédits disponibles.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

Taux : 20% maximum du coût du projet avec un plafond de 50 000€

LA FONDATION DU PATRIMOINE

<https://www.centre-valde Loire.fr/la-fondation-du-patrimoine>



Porteur du financement

Région Centre-Val de Loire

Nature du financement

Subvention

Localisation

Centre-Val de Loire

Objectif

Préserver le patrimoine du territoire régional
(convention de partenariat Région/Fondation du Patrimoine)

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de restauration du patrimoine des communes, des groupements de communes

Dotations

plus de 330 000 € au titre du FRPCP et de 40 000 € au titre du Non Habitable Rural

FONDS RÉGIONAL POUR LE PATRIMOINE CULTUREL DE PROXIMITÉ

<https://www.centre-valde Loire.fr/fonds-regional-pour-le-patrimoine-culturel-de-proximite>



Porteur du financement

Région Centre-Val de Loire

Nature du financement

Subvention

Localisation

Centre-Val de Loire

Objectif

Soutenir la restauration et la mise en valeur du patrimoine non protégé et celle du patrimoine inscrit au titre des monuments historiques (églises, moulins, pigeonniers, lavoirs, fontaines, etc.).

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de restauration du patrimoine culturel non protégé ou inscrit à au titre des monuments historiques, propriété des communes, groupements de communes et associations, ouvert au public à des fins culturelles, au moins 120 jours par an, ou visible de la voie publique et situé dans les communes de moins de 3 000 habitants

Montant

Pour le patrimoine non protégé, la subvention accordée au titre du F.R.P.C.P. sera de 25% du montant HT des travaux et sera plafonnée à 30 000 €.

Pour le patrimoine inscrit au titre des Monuments Historiques, la subvention accordée au titre du F.R.P.C.P. sera de 10% du montant HT des travaux et sera plafonnée à 15 000 €.

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/renovation-energetique-des-batiments-publics>

Porteur du financement

Région Île-de-France

Nature du financement

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Soutenir les opérations de rénovation énergétique du patrimoine bâti public.

Calendrier

Dossiers étudiés au fil de l'eau en commission permanente

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de rénovation des communes de moins de 20 000 habitants

Travaux de rénovation globale avec une réduction de 30% des consommations énergétiques au minimum (attesté par une étude thermique)

Les porteurs de projets sont encouragés à privilégier les démarches de rénovation globale et à recourir à des matériaux biosourcés.

Actions financées

Travaux de rénovation énergétique
Frais d'études

Montant

Jusqu'à 70% du montant éligible pour les études (plafond : 50 000 €)
Jusqu'à 50% du coût des travaux (plafond à 450 000€)

INVESTISSEMENT CULTUREL - AIDE À LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DES LIEUX CULTURELS (SV)

<https://www.iledefrance.fr/investissement-culturel-aide-la-construction-renovation-et-amenagement-des-lieux-culturels-sv>

Porteur du financement

Région Île-de-France

Nature du financement

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Soutenir les collectivités territoriales et les structures privées dans leur projet de construction rénovation et aménagement des lieux culturels

Calendrier

Appel à projet permanent

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les travaux d'aménagement des lieux de spectacle vivant (théâtres, salles de concert, lieux de fabrique...).

Actions financées

Travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre

Montant

jusqu'à 30% du budget d'investissement

Plafond : 6,5 M€ de dépenses d'investissement et 15% du coût des travaux HT

CONSTRUCTION DE CHAUFFERIES BIOMASSE

<https://www.iledefrance.fr/construction-de-chaufferies-biomasse>

Porteur du financement

Région Île-de-France

Nature du financement

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Financer des projets d'énergies renouvelables thermiques à partir de biomasse et présentant les meilleures performances environnementales, énergétiques et économiques.

Calendrier

Dossiers étudiés au fil de l'eau en commission permanente

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de chaufferies biomasse sont définis dans le règlement de l'appel à projets commun ADEME/Région, quelle que soit la puissance de la chaufferie.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

Chaufferies biomasse de production inférieure à 1.200 MWh/an : jusqu'à 50% des dépenses éligibles (subvention maximale : 500 000 €)

Chaufferies biomasse de production supérieure à 1.200 MWh/an : jusqu'à 30% des dépenses éligibles (subvention maximale 1 M€).

<https://www.iledefrance.fr/aide-la-restauration-du-patrimoine-immobilier-protege>

Porteur du financement

Région Île-de-France

Nature du financement

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Préserver les édifices inscrits ou classés au titre des Monuments historiques

Date de clôture

Dossiers étudiés au fil de l'eau en commission permanente

Dépôt des demandes ouvert

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations de travaux (clos et couvert) sur des biens immobiliers protégés au titre des Monuments historiques

Actions financées

Travaux et aux honoraires de maîtrise d'œuvre (hors études préalables)

Montant

Immeubles inscrits : Taux d'intervention de 30 % maximum des dépenses éligibles,

Immeubles classés : Taux d'intervention de 20 % maximum des dépenses éligibles.

Plafond : 1 M€

SOUTIEN À LA RESTAURATION ET À L'AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE LABELIÉ D'INTÉRÊT RÉGIONAL

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/soutien-la-restauration-et-lamenagement-du-patrimoine-labellise-dinteret-regional>

Porteur du financement

Région Île-de-France

Nature du financement

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Préserver et favoriser l'ouverture des édifices ou ensembles labellisés d'intérêt régional

Date de clôture

Dépôt des demandes ouvert

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations de travaux (clos et couvert), les mesures d'urgence et les aménagements intérieurs et extérieurs sur des biens immobiliers ayant obtenu le label « patrimoine d'intérêt régional ».

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/appel-candidature-au-label-patrimoine-dinteret-regional-en-faveur-du-patrimoine-non-protege>

Actions financées

Travaux et aux honoraires de maîtrise d'œuvre (hors études préalables)

Montant

30% des dépenses éligibles (plafond à 500 000€)

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/rehabiliter-plutot-que-construire>

Porteur du financement

Région Île-de-France

Nature du financement

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Accompagner les collectivités qui s'engagent dans la réhabilitation de bâtiments existants plutôt que dans la construction de nouveaux bâtiments, pour réduire l'artificialisation des sols

Date de clôture

Dépôt des demandes ouvert

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les opérations de revitalisation : projets globaux d'optimisation de bâtiments avec une plus-value en termes d'efficacité environnementale.

Actions financées

Etudes de faisabilité pour les communes de moins de 20000 hab

Opérations de revitalisation du bâti (possible intégration des coûts d'acquisition en partie et des honoraires de maîtrise d'œuvre)

Montant

Etudes de faisabilité : 70% maximum et plafond de 50 000€

Opérations de revitalisation du bâti : 50% maximum et plafond de 250 000€

AMÉLIORATION DE LA VENTILATION DES LIEUX ACCUEILLANT DES PUBLICS FRAGILES

<https://www.iledefrance.fr/amelioration-de-la-ventilation-des-lieux-accueillant-des-publics-fragiles>

Porteur du financement

Région Île-de-France

Nature du financement

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Accompagner les collectivités souhaitant investir dans des solutions pour améliorer la qualité de l'air dans les crèches, les écoles, les accueils de loisirs sans hébergement et les maisons de retraite.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets, de communes de moins de 20 000 habitants, pour l'installation de systèmes de ventilation performants dans les crèches, les écoles primaires, les accueils de loisirs sans hébergement (ASLH) et les maisons de retraite.

Actions financées

Dépenses d'investissement : pose et/ou la remise en état et/ou la transformation des équipements de ventilation

Montant

50% du montant des dépenses éligibles avec un plafond d'aide de 100 000 € HT par crèche, école, accueil de loisirs sans hébergement, maison de retraite

QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS

<https://www.iledefrance.fr/qualite-de-lair-dans-les-etablissements-publics-accueillant-des-enfants>

Porteur du financement

Région Île-de-France

Nature du financement

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments publics qui accueillent des publics sensibles à la pollution

Calendrier

Dossier à déposer dans les 3 mois suivant l'achat des équipements

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets visant à l'amélioration de la qualité de l'air dans les crèches et dans les écoles primaires et les accueils de loisirs sans hébergement

Actions financées

Achat et pose de purificateurs d'air ou des filtres et/ou du matériel de mesure de dioxyde de carbone (CO2)

Montant

50% maximum du montant des dépenses éligibles HT avec un plafond d'aide par collectivité de 20 000 €

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/projets-citoyens-denergies-renouvelables>

Porteur du financement

Région Île-de-France

Nature du financement

Subvention

Localisation

Île-de-France

Objectif

Soutenir les projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les initiatives citoyennes portées par des sociétés de projets dans lesquelles les personnes physiques et les collectivités sont majoritaires. Les installations solaires sont ciblées dans cet appel à projets.

Actions financées

Études de faisabilité (juridique, économique et technique)

Équipements de production énergétique

Raccordement au réseau

Travaux pour l'accueil des installations

Honoraire d'assistance technique ou frais de maîtrise d'oeuvre

Montant

Études : jusqu'à 80% (plafond à 50 000€)

Installations solaires : jusqu'à 50% de l'investissement (plafond à 200 000€)

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/diagnostics-batiments-publics-associatifs/>

Porteur du financement

Région Grand Est

Nature du financement

Subvention

Localisation

Grand Est

Objectif

Accompagner les Collectivités pour la réalisation de leurs diagnostics énergétiques

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets concernant la réalisation :

d'un diagnostic énergétique de parc de bâtiments respectant le cahier des charges Climaxion

d'un diagnostic énergétique d'un bâtiment complexe nécessitant une étude approfondie (validé par Climaxion)

Actions financées

Diagnostic énergétique

Montant

Pour un diagnostic énergétique de parc de bâtiments : 70 % du montant (plafond de 21 000 € et 750 € par bâtiment, porté à 1 000 € par bâtiment en zone Pacte pour la ruralité)

Pour un diagnostic énergétique d'un bâtiment complexe : 70 % du montant (plafond de 35 000 €)

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/renovation-energetique-batiments-publics-associatifs/>

Porteur du financement

Région Grand Est

Nature du financement

Subvention

Localisation

Grand Est

Objectif

Accompagner les Collectivités pour la rénovation énergétique de bâtiments publics

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de rénovation énergétique de bâtiment public respectant les conditions suivantes :

optimiser la performance thermique de l'enveloppe du bâtiment

améliorer le confort thermique du bâtiment (étanchéité à l'air de l'enveloppe, bon renouvellement d'air, confort d'été, suivi de consommation, risques naturels) ;

avoir recours à une équipe de maîtrise d'œuvre.

Actions financées

Travaux de rénovation

Montant

jusqu'à 25 000 € de prime de base et 100€/m² de surface de plancher rénovée

Bonus de 10 000€ pour l'atteinte du niveau « performance Climaxion »

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-renovation-patrimoine-public-ardennes/>

Porteur du financement

Région Grand Est

Nature du financement

Subvention

Localisation

Ardennes

Objectif

Reconquérir et valoriser le patrimoine bâti ardennais visible de l'espace public et améliorer le cadre de vie et l'attractivité du département des Ardennes

Date de clôture

28/02/2027

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de restauration du patrimoine bâti public ardennais visible de l'espace public.

Actions financées

Travaux de rénovation de façades, de rénovation de toitures, de déconstruction d'un bâtiment en ruine.

Montant

Pour les travaux de rénovation de façade(s) et toiture(s) :
Taux maximum : 50% du montant HT des investissements éligibles, Plafond : 20 000 €

Pour les projets de déconstruction :
Taux maximum : 80% du montant HT des investissements éligibles, Plafond : 15 000 €



SOUTIEN À LA RECONNAISSANCE DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ET BAS CARBONE POUR LE BÂTIMENT

<https://www.grandest.fr/appel-a-projet/soutien-materiaux-biosources-bas-carbone-batiment/>

Porteur du financement

Région Grand Est

Nature du financement

Subvention

Localisation

Grand Est

Objectif

Faire reconnaître les performances d'un matériau ou procédé de construction à faible empreinte carbone pour le bâtiment

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de construction ou de rénovation « bas carbone » innovant et reproductible incluant des matériaux biosourcés et/ou des matériaux à base de terre crue, des matériaux de réemploi ou réutilisés, des matériaux issus d'une filière de recyclage structurée.

Le bois utilisé devra être issu de forêts gérées durablement et écolabellisées PEFC ou FSC.

Actions financées

Dépenses concernant l'évaluation et la caractérisation des performances des matériaux et procédés de construction (étude, prototype, maquette, analyse ACV, frais d'instruction Avis Techniques, évaluations et certifications)

Montant

Jusqu'à 50 % du montant des dépenses retenues en € HT (plafond de 50 000€)

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-patrimoine-protége/>

Porteur du financement

Région Grand Est

Nature du financement

Subvention

Localisation

Grand Est

Objectif

Assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural majeur classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques.

Critères d'éligibilité

Sont concernés les travaux de restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques, à l'exclusion des travaux d'entretien.

Pour être éligibles, les projets doivent satisfaire aux critères suivants :

- caractère exceptionnel ou rareté de l'édifice, intérêt patrimonial ;
- urgence sanitaire (arrêté de péril, risque pour les personnes ou les biens) ;
- ouverture au public et actions envers le public

Actions financées

Dépenses d'investissement liées aux travaux, les études préalables, les diagnostics, les Projets Architecturaux et Techniques

Montant

30 % du montant pour les propriétaires d'édifices situés dans une commune de moins de 6000 habitants,

20 % du montant pour les propriétaires d'édifices situés dans une commune de plus de 6000 habitants.

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-au-photovoltaïque/>

Porteur du financement

Région Grand Est

Nature du financement

Subvention

Localisation

Grand Est

Objectif

Soutenir le développement du photovoltaïque

Date de clôture

Dossiers étudiés au fil de l'eau

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets concernant :

Une installation de panneaux photovoltaïques produisant de l'électricité renouvelable et raccordée au réseau ou en vue d'une autoconsommation individuelle ou collective

Une étude de faisabilité

Actions financées

Etude de faisabilité et installation de panneaux PV

Montant

Études autoconsommation individuelle ou collective :
taux maximum de 70% du projet, plafond de 20 000€

Investissement – puissance inférieure à 500 kWc : Taux maximum de 50% du projet, plafond de 300 €/kWc à 500 €/kWc selon le taux d'autoconsommation, la puissance et la nature du porteur de projet

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-bois-energie/>

Porteur du financement

Région Grand Est

Nature du financement

Subvention

Localisation

Grand Est

Objectif

Soutenir la production d'énergies renouvelables

Date de clôture

Dossiers étudiés au fil de l'eau

Critères d'éligibilité

Sont éligibles :

- L'installation de chaudières automatiques à granulés, plaquettes de bois ou sous-produits propres de la filière bois, avec ou sans réseau de chaleur.
- La création ou l'extension de réseau de chaleur associé à une chaufferie bois ou de la géothermie.
- la réalisation de plateformes de stockage de plaquettes forestières

Actions financées

Etudes de faisabilité (conformes au cahier des charges régional) et dépenses d'investissement de chaufferie (y compris maîtrise d'œuvre)

Montant

Taux maximum : 50% du projet

Plafond d'aide : 340 000 € pour la chaufferie, 340 000 € pour la partie réseau de chaleur

<https://www.climaxion.fr/docutheque/soutien-au-bois-energie>

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-a-geothermie-de-surface-2/>

Porteur du financement

Région Grand Est

Nature du financement

Subvention

Localisation

Grand Est

Objectif

Soutenir la production
d'énergies renouvelables

Date de clôture

Dossiers étudiés au fil de
l'eau

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de :

Géothermie sur nappe jusqu'à 500 MWh EnR/an,

Géothermie sur champ de sondes jusqu'à 500 MWh EnR/an

Géothermie sur eaux usées jusqu'à 1200 MWh EnR/an.

Actions financées

Etude et investissement (dont frais de maîtrise d'œuvre)

Montant

Pour les études : Taux maxi 70%, Plafond de l'assiette éligible : 50 000 €

Pour les investissements – géothermie de moins de 25 MWh EnR/an sur
nappe, champ de sondes et sur eaux usées : Taux maxi de 40%, 45% ou
50% selon le potentiel financier et l'effort fiscal de la commune par rapport
à celle de la strate

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-solaire-thermique-2/>

Porteur du financement

Région Grand Est

Nature du financement

Subvention

Localisation

Grand Est

Objectif

Soutenir la production
d'énergies renouvelables

Date de clôture

Dossiers étudiés au fil de
l'eau

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de production d'eau chaude par capteurs solaires
Productivité solaire prévisionnelle d'au moins 350 kWh/m² pour un système
solaire combiné (SSC) et 450 kWh/m² pour un chauffe-eau solaire collectif
(CESC).

Actions financées

Tous les équipements de captage, transfert, stockage, régulation,
raccordement à l'existant, comptage et suivi, la main d'œuvre, la maîtrise
d'œuvre

Montant

Investissement pour une surface inférieure à 25 m² : 60% maximum
plafonné à 1 200 €HT/m²

Investissement pour une surface supérieure à 25 m² : fonds chaleur de
l'Ademe

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/562>

Porteur du financement

Région Bourgogne Franche Comté

Nature du financement

Subvention

Localisation

Bourgogne Franche Comté

Objectif

Favoriser le bois dans l'achat public en privilégiant le bois régional

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de construction ou de rénovation, démontrant des performances en matière de développement des approvisionnements directs et de retombées territoriales en termes économique, sociale et environnementale.

Tous les bois doivent par ailleurs être issu de forêts gérées durablement (label PEFC, FSC ou équivalent) et ne pas comprendre de bois exotiques.

Les projets doivent respecter les réglementations environnementales et thermiques en vigueur (RE2020, RT Existant), ainsi que les éco-conditions régionales.

Actions financées

Equipements en bois local, ingénierie associée, éléments d'installation et de protection de chantier.

Montant

Taux d'intervention de 10 à 30 % selon le projet sur les éléments en bois, sous forme de subvention (bonification de 20 % si recours à du bois scolytés)

AIDES A L'INVESTISSEMENT- CHAUFFERIE BOIS ET DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR ALIMENTÉS PAR ÉNERGIE RENOUVELABLE

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/2624>

Porteur du financement

Région Bourgogne Franche Comté

Nature du financement

Subvention

Localisation

Bourgogne Franche Comté

Objectif

Favoriser l'aide à la décision pour le développement des énergies renouvelables

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets d'installation de chaufferies bois et les projets de création, de densification et d'extension de réseaux de chaleur alimentés pour au moins 65 % par de la biomasse et de la chaleur de récupération.

Seuls les dossiers qui n'entrent pas dans les critères du fond chaleur de l'ADEME sont éligibles.

Voir règlements :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/file-download?fid=12347>

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/file-download?fid=12348>

Actions financées

Dépenses d'investissement concernant l'installation dans sa globalité jusqu'à sa mise en fonctionnement.

Montant

Pour les chaufferies bois : taux maximum de 50% et plafond de 300 000€ par étude

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/685>

Porteur du financement

Région Bourgogne Franche Comté

Nature du financement

Subvention

Localisation

Bourgogne Franche Comté

Objectif

Répondre aux objectifs d'efficacité énergétique des bâtiments et de développement des énergies renouvelables

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets d'installations solaires thermiques : capteurs plan vitrés, capteurs sous vide, moquettes solaires ou tout autre système utilisant l'énergie solaire thermique

La réalisation d'une étude de faisabilité, technico-économique devra respecter le cahier des charges type

Actions financées

Installation solaire et équipements annexes nécessaires à son bon fonctionnement

Etudes de faisabilité technique et économique, des études de marché, de potentiel, de suivi et d'évaluation

Montant

Taux maximum de 45% et plafond de 300 000€ par projet

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/file-download?fid=12553>

PATRIMOINE PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - FONDS INCITATIF ET PARTENARIAL

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/3809>

Porteur du financement

Région Bourgogne Franche Comté

Nature du financement

Subvention

Localisation

Bourgogne Franche Comté

Objectif

Soutenir les projets patrimoniaux participant au renforcement de l'attractivité culturelle, touristique et à l'amélioration du cadre de vie des territoires.

Date de clôture

01/10/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les dossiers de restauration de patrimoine représentatif au niveau territorial (protégé ou non), identifiés conjointement avec la Direction régionale des affaires culturelles au titre du Fonds incitatif et partenarial (FIP).

Commune de moins de 10 000 hab.

Seuil minimal de travaux d'investissement : 40 000 €.

Patrimoine accessible à la visite.

Prise en compte des enjeux énergétiques et mise en œuvre de matériaux biosourcés.

Actions financées

Travaux

Montant

20 % du coût HT des travaux (TTC si le maître d'ouvrage n'est pas assujetti à la TVA ou ne peut prétendre au bénéfice du fonds de compensation de la TVA),

plafonné à 100 000 € par tranche fonctionnelle.



NOS COMMUNES D'ABORD

<https://www.maregionsud.fr/votre-region/competences/amenagement-du-territoire>

Porteur du financement

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature du financement

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Soutenir les projets des communes permettant de décliner opérationnellement les objectifs régionaux en termes de sobriété foncière, d'aménagement durable et de transition énergétique et écologique.

Date de clôture

Session 2024 clôturée

Critères d'éligibilité

Sont éligibles la réalisation d'études concernant la rénovation énergétique et le management de l'énergie des bâtiments tertiaires publics.

Sont éligibles les projets de renaturation des espaces publics intégrant les enjeux de lutte contre les îlots de chaleur, de gestion de la ressource en eau et du pluvial, d'urbanisme favorable à la santé.

Sont éligibles les projets de réhabilitation de bâtiments et d'équipements publics s'inscrivant dans des démarches de rénovation globale.

Actions financées

Travaux et études

Montant

jusqu'à 50% du coût du projet (plafond : 200 000€)
pour toutes les communes de moins de 1 500 habitants : une aide peut atteindre le maximum de 70 % de la dépense subventionnable HT de l'opération.
L'aide est plafonnée à 15 000 €.



ETUDE DE FAISABILITÉ POUR DES PROJETS DE GÉOTHERMIE/THALASSOTHERMIE

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/etude-de-faisabilite-pour-des-projets-de-geothermie/thalassoothermie>

Porteur du financement

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature du financement

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Soutenir l'amorçage des projets de chaleur et de froid renouvelables et de récupération.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles la réalisation d'études de faisabilité pour des projets de géothermie/thalassoothermie.

Les bureaux d'études et experts réalisant l'étude doivent disposer des qualifications RGE.

L'étude doit être conforme aux cahiers des charges de l'ADEME.

Actions financées

Etude de faisabilité

Montant

jusqu'à 70% du montant de l'étude de faisabilité

TRAVAUX DE GÉOTHERMIE/THALASSOTHERMIE

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/travaux-de-geothermie-thalassothermie>

Porteur du financement

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature du financement

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Soutenir la réalisation de projets de chaleur et de froid renouvelables et de récupération

Critères d'éligibilité

Sont éligibles la réalisation de projet de géothermie/thalassothermie.

Critères techniques

- COP > 4 (pour les PACs géothermiques)
- Respect des normes de forage et de la réglementation sous-sol
- Respect des exigences réglementaires de performance thermique du bâtiment ;
- Installation d'un comptage énergétique permettant de vérifier le bon fonctionnement de l'installation.

Actions financées

Travaux

Montant

jusqu'à 45% du montant des travaux.

PROJETS SOLAIRES THERMIQUES COLLECTIFS POUR PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, CHAUFFAGE (NOUVEAUX PROJETS)

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/projets-solaires-thermiques-collectifs-nouveaux-projets>

Porteur du financement

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature du financement

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Stimuler et accélérer le déploiement de projets solaires sur les territoires en région.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets des installations solaires collectives de production d'eau chaude respectant les critères suivants :

- réalisation préalable d'une étude de faisabilité pour les installations ayant une surface de capteurs supérieure à 25 m² ou fiche descriptive pour les installations ayant une surface de capteurs inférieure à 25 m²;
- capteurs solaires certifiés (CSTBat ou SolarKeymark)
- Respect des ratios de besoins en Eau Chaude Sanitaire (ECS) préconisés du groupe SOCOL20 ou mesures des besoins réels en ECS à partir de mesures in situ
- Productivité minimale de l'installation solaire supérieure à 450 kWh/an.m²
- Mise en place d'un télé suivi simplifié des performances avec système d'alerte et maintenance curative
- Mise en service dynamique selon les préconisations de SOCOL

Actions financées

Frais pour la mise en œuvre d'installations solaires

Montant

jusqu'à 50% des dépenses éligibles limitées à 1200€ HT/m² de capteurs

ETUDE DE FAISABILITÉ POUR DES PROJETS DE SOLAIRE THERMIQUE (EAU CHAUDE SANITAIRE, CHALEUR)

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/etude-de-faisabilite-pour-des-projets-de-solaire-thermique-eau-chaude-sanitaire-chaueur>

Porteur du financement

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature du financement

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Soutenir l'amorçage de projets d'installations solaires centralisées de production d'eau chaude

Critères d'éligibilité

Sont éligibles la réalisation d'études de faisabilité pour des projets d'installations solaires centralisées de production d'eau chaude.

Les bureaux d'études et experts réalisant l'étude doivent disposer des qualifications RGE.

L'étude doit être conforme au cahier des charges de l'ADEME "Etude de faisabilité et de dimensionnement d'une installation de solaire thermique".

Actions financées

Etude de faisabilité

Montant

jusqu'à 70% du montant de l'étude de faisabilité

PLAN SOLAIRE : SMART PV EN SOUTIEN DE L'AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/plan-solaire-smart-pv-en-soutien-de-lautoconsommation-photovoltaïque>

Porteur du financement

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature du financement

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Accompagner les projets visant l'autoconsommation d'énergie photovoltaïque, la gestion intelligente de l'énergie et la maîtrise des consommations.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets d'installation photovoltaïque en autoconsommation (Seuil de 10 kWc et taux de couverture > 10%).

Temps de retour brut avec subvention doit être compris entre 7 et 15 ans.

Autres critères : voir cahier des charges

Actions financées

Travaux d'installation PV

Montant

Autoconsommation individuelle : 20 à 25 % de l'assiette éligible du projet, avec plafond d'aide à 100 k€ + 5% bonus possible plafonné à 30 k€.

Autoconsommation collective : 25 à 30 % de l'assiette éligible du projet, avec plafond d'aide à 120 k€ + 5% bonus possible plafonné à 30 k€.

PLAN SOLAIRE : DISPOSITIF "SOLAIRE READY"

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/plan-solaire-dispositif-solaire-ready>

Porteur du financement

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature du financement

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Soutenir le déploiement de bâtiments « solarisables », aptes à recevoir des installations photovoltaïques dans le respect des contraintes techniques et du maintien de l'assurabilité de l'ouvrage.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets permettant la solarisation de toitures de bâtiment.

Le ratio surface couverte en photovoltaïque par rapport à la surface traitée devra être au moins supérieur à 35% minimum.

Le projet global devra se caractériser par :

Un temps de retour brut supérieur à 10 ans.

Un taux de rentabilité interne sur 20 ans positif et inférieur à 5% pour le projet et 15% pour les fonds propres.

Actions financées

Dépenses d'investissement liées aux travaux : désamiantage, étanchéité, structure, raccordement, dispositifs de protection foudre et les missions de bureaux de contrôle et d'études.

Montant

Jusqu'à 40 % de l'assiette éligible et pourra être porté à 50 % si isolation performante AMI PV dérisqué.

Plafond d'aide de 40 €/m² de toiture et de 200 k€ par site.

SOUTIEN AUX TRAVAUX SUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COLLECTIFS

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/soutien-aux-travaux-sur-les-equipements-sportifs-collectifs>

Porteur du financement

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature du financement

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Contribuer à l'aménagement du territoire régional

Date de clôture

31/10/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les travaux sur les équipements sportifs collectifs.

Ne sont pas éligibles les aires de jeux (toboggans, balançoires...), les aires de stationnement, les travaux d'aménagement de locaux d'accueil et de convivialité et les locaux administratifs.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

Jusqu'à 50 % du montant total des dépenses éligibles, Plafond de 50 000 €.

ETUDE DE FAISABILITÉ POUR DES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/etude-de-faisabilite-pour-des-reseaux-de-chaaleur-et-de-froid>

Porteur du financement

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature du financement

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Soutenir l'amorçage des projets de chaleur et de froid renouvelables et de récupération

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles la réalisation d'études de faisabilité pour des projets de réseaux de distribution de chaleur et de froid.

Les bureaux d'études et experts réalisant l'étude doivent disposer des qualifications RGE.

L'étude doit être conforme aux cahiers des charges de l'ADEME.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

jusqu'à 70% du montant de l'étude de faisabilité

TRAVAUX DE RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/travaux-de-reseaux-de-chaaleur-et-de-froid>

Porteur du financement

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature du financement

Subvention

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif

Soutenir des projets de chaleur et de froid renouvelables et de récupération

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de création et extension des réseaux de chaleur et de froid alimentés, au minimum par 70 % d'énergies renouvelables et de récupération.

Actions financées

Dépenses d'investissement : maîtrise d'œuvre, réseau primaire et sous-stations

Montant

Subvention jusqu'à 45% des dépenses éligibles pour les réseaux primaires.

Aide pour la réalisation des travaux liés à la distribution intérieure des bâtiments : 30% des dépenses (plafond 100 000€)

<https://www.isula.corsica/territoire/>

Porteur du financement

Collectivité de Corse

Nature du financement

Subvention

Localisation

Corse

Objectif

Financer les opérations d'investissement des communes et des EPCI à fiscalité propre (Communautés de communes et communautés d'agglomération)

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets concernant notamment :

Aide au Patrimoine public non protégé, Aide aux bâtiments administratifs et techniques, Acquisitions foncières et immobilières.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

Le taux d'intervention et la bonification dépendent de la typologie des collectivités.

Le taux d'intervention peut être égale à 80% pour une seule opération, sur la durée de leur dotation quinquennale.

https://www.isula.corsica/docs/territoires/paesivivi_rda.pdf

DOTATION ECOLE

<https://www.isula.corsica/territoire/>

Porteur du financement

Collectivité de Corse

Nature du financement

Subvention

Localisation

Corse

Objectif

Aider les communes et les EPCI à créer et maintenir en bon état les locaux d'enseignement public du 1er degré, ainsi que leurs locaux annexes

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de création, extension et rénovation de groupes scolaires communaux ou intercommunaux.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

Le taux d'intervention dépend de la typologie des collectivités.

https://www.isula.corsica/docs/territoires/paesivivi_rda.pdf

<https://www.isula.corsica/territorii/>

Porteur du financement

Collectivité de Corse

Nature du financement

Subvention

Localisation

Corse

Objectif

Financer les opérations structurantes

https://www.isula.corsica/docs/territoires/paesivivi_rda.pdf

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets :

de construction, de rénovation, d'extension, de restructuration et de mise aux normes de bâtiments publics (Mairies, sièges communautaires, locaux techniques et administratifs) ;

Création rénovation et extension de structures d'accueil destinées à la petite enfance, enfance et jeunesse : équipements socio-éducatifs, crèche, halte-garderie, CLSH.

Collectivités concernées :

- des communes de moins de 3 000 habitants ;
- des EPCI de moins de 12 000 habitants ;
- des EPCI de plus de 12 000 habitants portant des projets pour des communes de moins de 350 habitants.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

Le taux d'intervention et le nombre d'opérations éligibles par collectivité dépendent de la typologie des collectivités.

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS (ERP)

<https://www.laregion.fr/Mise-en-accessibilite-des-batiments-publics-ERP>

Porteur du financement

Région Occitanie

Nature du financement

Subvention

Localisation

Occitanie

Objectif

Réussir l'ambition d'une région plus inclusive

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de mise en accessibilité de bâtiments recevant du public appartenant aux communes et EPCI (hors villes-centres des métropoles).

Sont exclus : les bâtiments d'exploitation générateurs de recettes, les places de parking et VRD, les équipements faisant l'objet de dispositifs régionaux spécifiques.

Actions financées

Travaux et équipements de mise en accessibilité : les rampes d'accès, les cheminements dédiés aux personnes à mobilité réduite, les ascenseurs ou élévateurs, les sanitaires adaptés PMR, la signalétique adaptée, les banques d'accueil PMR,

les équipements de type boucle magnétique pour accueil et guichet, la maîtrise d'œuvre au prorata des dépenses concernées, plafonnée à 10% (...)

Montant

maximum 25% des dépenses éligibles (plafond à 200 000 €HT)

plafond à 50 000€ HT

Seule une opération globale (pouvant regrouper plusieurs bâtiments) pourra être accompagnée sur la **période 2022-2024** et **par commune**.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS (ERP) POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

<https://www.laregion.fr/Renovation-energetique-des-batiments-publics-ERP-pour-une-meilleure-performance>

Porteur du financement

Région Occitanie

Nature du financement

Subvention

Localisation

Occitanie

Objectif

Accélérer la rénovation du patrimoine bâti public local.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de rénovation du patrimoine bâti public local appartenant aux communes et EPCI (hors villes-centres des métropoles).

Sont exclus : les bâtiments d'exploitation générateurs de recettes, les équipements faisant l'objet de dispositifs régionaux spécifiques.

Gain énergétique d'au moins 30% sur la consommation énergétique et atteinte de la classe énergétique C minimum ou atteinte de la classe énergétique B pour les communes de + de 10 000 hab.

Actions financées

Travaux et équipements : isolation thermique, amélioration des menuiseries, amélioration de systèmes de chauffage, organes de pilotage, maîtrise d'œuvre au prorata des dépenses concernées, plafonnée à 10% (...).

Frais liés au DPE et/ou études thermiques.

Montant

de 15 à 25%, selon la qualité du projet et le niveau de performance énergétique effectivement atteint (plafond 50 000 €HT)

Seule une opération globale (pouvant regrouper plusieurs bâtiments) pourra être accompagnée sur la période 2022-2024 et par commune.

DISPOSITIF D'AIDES POUR LES PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE COOPÉRATIFS ET CITOYENS D'UNE PUISSANCE INFÉRIEURE À 500 KWC

<https://www.laregion.fr/Dispositif-d-aides-pour-les-projets-d-energie-renouvelable-cooperatifs-et-citoyens-d>

Porteur du financement

Région Occitanie

Nature du financement

Subvention (AMI Région/ADEME)

Localisation

Occitanie

Objectif

Faciliter l'émergence et le développement de sociétés locales coopératives et citoyennes de production d'énergies renouvelables

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets coopératifs et citoyens de production d'énergie renouvelable électrique suivants (puissance indiquée par installation à date du vote du dispositif) :

- Installations photovoltaïques en toiture inférieures à 500 kWc ;
- Installations photovoltaïques au sol inférieures à 500 kWc ;
- Unités de productions hydroélectriques inférieures à 500 kWc.

Actions financées

Aide aux études en phase d'émergence et de développement du projet : 35 000 € maximum

Aide à la mobilisation citoyenne en phase d'investissement pour les projets ne bénéficiant pas de tarif d'achat national pour la production d'énergie renouvelable : 100 000 € maximum

https://www.laregion.fr/IMG/pdf/dispositif_projets_enr_citoyennes_inf_500_kwc_2022.pdf

SOUTIEN AUX PROJETS DE MAISONS ET CENTRES DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELS

<https://www.laregion.fr/soutien-maisons-de-sante>

Porteur du financement

Région Occitanie

Nature du financement

Subvention

Localisation

Occitanie

Objectif

Soutien les projets d'établissements santé pluri-professionnels pour un meilleur accès aux soins.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de construction neuve, acquisition et réhabilitation de bâtiments destinés à accueillir les professionnels de santé.

Actions financées

Travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre

Montant

Taux d'aide maximum : de 15% à 30% :

https://www.laregion.fr/IMG/pdf/tableau_des_taux_d_intervention_et_montants_de_penses_eligibles_du_dispositif.pdf

PATRIMOINE - AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUREL

<https://www.laregion.fr/Patrimoines-Aide-a-la-restauration-du-patrimoine-culturel>

Porteur du financement

Région Occitanie

Nature du financement

Subvention

Localisation

Occitanie

Objectif

Accompagner la restauration du patrimoine culturel.

Date de clôture

Au plus tard le 30 novembre de l'année N-1, pour instruction et décision au cours du 1er semestre de l'année N

Au plus tard le 30 avril de l'année N, pour instruction et décision au cours du 2ème semestre de la même année

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de restauration d'un bien patrimonial des communes de moins de 30 000 hab et des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Parmi le patrimoine éligible :

- le patrimoine bâti ou archéologique protégé au titre des Monuments Historiques.
- le patrimoine bâti public d'architecture traditionnelle non protégé.

Actions financées

Travaux de restauration extérieure.

Montant

20% maximum du coût des travaux éligibles.

30% maximum du coût des travaux éligibles pour les biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO.

SOUTIEN À LA CONSTRUCTION ET À LA RÉNOVATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

<https://www.laregion.fr/Soutien-a-la-construction-et-a-la-renovation-d-equipements-sportifs>

Porteur du financement

Région

Nature du financement

Subvention

Localisation

Occitanie

Objectif

Accompagner les collectivités et associations dans la construction et la rénovation d'équipements sportifs.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs d'intérêt régional, territorial ou local.

Actions financées

Dépenses d'investissement

Montant

Les taux d'intervention sont modulés en fonction de l'exemplarité du projet en termes d'impacts environnementaux et d'inclusivité.

AIDE RÉGIONALE AU DÉVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS GÉOTHERMIQUES

<https://www.laregion.fr/Aide-regionale-au-developpement-des-installations-geothermiques>

Porteur du financement

Région

Nature du financement

Subvention

Localisation

Occitanie

Objectif

Agir en faveur des énergies renouvelables grâce au soutien des projets de chauffage et rafraîchissement par géothermie..

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets d'installations géothermiques assistées par pompe à chaleur (PAC) sur champs de sondes verticales ou inclinées, sur échangeurs compacts (corbeilles ou murs), sur aquifères superficielles inférieures à 200 mètres de profondeur, sur eaux de mer, sur eaux usées ou sur eaux thermales. Elle concerne aussi les PAC géothermiques en montage thermofrigopompe.

Actions financées

Travaux : chaufferie, forage, sonde, génie civil, dépose chaufferie, réseau primaire technique, matériel de régulation et métrologie.

Maitrise d'œuvre et ingénierie

Montant

jusqu'à un maximum de 30% des dépenses éligibles (plafond : 45 000€)



AIDE RÉGIONALE AU DÉVELOPPEMENT DES CHAUFFERIES BIOMASSE

<https://www.laregion.fr/Aide-regionale-au-developpement-des-chaufferies-biomasse>

Porteur du financement

Région

Nature du financement

Subvention

Localisation

Occitanie

Objectif

Agir en faveur des énergies renouvelables grâce au soutien des projets de chaufferies automatiques biomasse énergie.

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de chaufferies automatiques utilisant de la biomasse à l'exception du bois bûche.

Actions financées

Travaux : chaudière biomasse, génie civil, dépose chaufferie, réseau primaire technique, matériel de régulation et de suivi.
Maitrise d'œuvre et ingénierie

Montant

jusqu'à un maximum de 30% des dépenses éligibles (plafond : 45 000€)

https://www.laregion.fr/IMG/pdf/5/1/e/dispositif_chaufferie_biomasse_2023_2024_vd.pdf

AIDE RÉGIONALE AU DÉVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES

<https://www.laregion.fr/Aide-regionale-au-developpement-des-installations-solaires-thermiques>



Porteur du financement

Région

Nature du financement

Subvention

Localisation

Occitanie

Objectif

Agir en faveur des énergies renouvelables grâce au soutien de projets solaires thermiques

Date de clôture

31/12/2024

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets d'installations solaires centralisées de production d'eau chaude sanitaire (ECS), de chauffage, d'eau de procédés industriels ou pour l'alimentation d'un réseau de chaleur.

Actions financées

Travaux : installation solaire, génie civil, matériel de régulation et de métrologie.

Maitrise d'œuvre et ingénierie

Montant

jusqu'à un maximum de 30% des dépenses éligibles (plafond : 45 000€)

Les dépenses éligibles sont limitées à 1 200 €HT/m² de capteurs

https://www.laregion.fr/IMG/pdf/c/f/9/dispositif_solaire_thermique_2023_2024_vd.pdf

Contact

Julie Ringaut

julie.ringaut@cerema.fr